



DÉBAT PUBLIC Center Parcs Le Rousset

VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2015, 18h30 – 21 h 30

RÉUNION DE RESTITUTION DU DÉBAT

Durée : 3 h

Lieu : Salle des fêtes de Marizy

Nombre de participants : 340

LA PARTICIPATION DU PUBLIC, LES APPORTS ET ENSEIGNEMENTS DU DEBAT PAR LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission Particulière du Débat Public : Si vous voulez bien vous asseoir et vous installer, s'il vous plaît. On va débiter cette dernière séance. Je vais d'abord vous expliquer comment va se passer cette dernière séance de travail, qui ne ressemble pas aux précédentes. C'est donc une réunion de restitution du débat par la Commission, mais elle est aussi destinée à recueillir les impressions du public et à donner l'occasion aux partenaires de ce projet de dire ce qu'ils en ont tiré.

Dans un premier temps, nous allons vous présenter les données factuelles qui ont concerné ce débat, donc assez quantitatives. Dans un deuxième temps, je vous présenterai une synthèse qui sera longue, car vous avez dit beaucoup de choses, les uns et les autres, et il était important sans viser l'exhaustivité en tout cas de dire l'essentiel.

Ensuite, la salle aura la parole pour dire ce qu'elle a retiré du débat, mais pas pour le refaire. Nous ne refaisons pas le débat. Donc, ce n'est pas le lieu de redévelopper des arguments, il y en a eu beaucoup. Le site en a recueilli énormément, vous avez eu tout le temps de le faire. Donc, vous dites ce que vous a apporté ce débat ou au contraire ce qui vous a frustré dans son organisation ou dans son contenu.

Puis, Pierre & Vacances dira ce qu'il en a retenu lui-même, et s'il y a lieu les engagements qu'il peut prendre à ce stade en matière d'évolution éventuelle de son projet.

Ensuite, ce sont les partenaires du projet qui prendront la parole, les maires du Rousset et de Marizy, le Président du Conseil départemental et le Président du Conseil régional.

Et, M. le préfet me précédera avant que je ne dise juste quelques mots de conclusion.

Les élus qui ne sont pas des partenaires en tant que tel du projet s'exprimeront dans la deuxième phase après mon intervention. Ces interventions devront être courtes pour qu'il y en ait le plus possible. Je tiendrai moi-même le droit à la parole, je le distribuerai. On ne fait pas circuler les micros de l'un à l'autre, il faut que le maximum de personnes puissent s'exprimer, principalement des gens qui ont participé au débat, pas forcément participer aux réunions mais participer sur le site, qui ont suivi attentivement ce qui s'est dit, comment cela s'est déroulé, quelles réponses ont été apportées aux questions, en quelque sorte qui ont appris quelque chose à l'issue de ce dossier. Évidemment, vous pouvez faire part des insatisfactions que vous avez eues quant aux réponses qui vous ont été apportées. Encore une fois, je le répète, on ne refait pas le débat.

Dans un premier temps, c'est Fatima Ouassak qui va vous présenter les données factuelles, mais avant, je voudrais quand même dire quelques mots. Ce débat n'a pas été facile, vous le savez et j'y reviendrai, et d'ailleurs ni même pour les membres de la Commission. Il a été éprouvant pour beaucoup d'entre vous et aussi un peu pour nous. Néanmoins, moi qui connaissais un peu la Saône-et-Loire pour déjà y avoir travaillé sur le RCEA, j'ai eu plaisir à retrouver ce département et promener un peu mes collègues dans les sites patrimoniaux les plus emblématiques de votre département : Cluny, Paray-le-Monial, Autun notamment, on y a pris évidemment beaucoup de plaisir. Donc, soyez assurés que nous sommes attachés à la beauté de ce département, à ses qualités et qu'on a pu les mesurer.

Fatima, c'est à vous.

DONNÉES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Fatima OUASSAK, Membre de la Commission Particulière du Débat Public : Bonsoir à toutes et à tous. Quelques données chiffrées et factuelles du débat.

Les rencontres du débat

3 réunions générales, 7 ateliers thématiques (6 étaient initialement prévus et à la demande de certains participants un atelier a été ajouté « stratégies de développement local ». Nous avons eu une visite sur site juste avant l'atelier environnement qui a permis de mieux apprécier encore les enjeux qui ont été traités lors de cet atelier. Une participation de 260 personnes environ lors des réunions publiques (un petit peu plus aujourd'hui) et une petite centaine de personnes à chaque atelier très régulières et très assidues lors des différents ateliers, qui ont suivi pratiquement tous les débats du début à la fin.

Les chiffres de la participation

Concernant les questions que vous avez pu poser sur le site Internet, pratiquement toutes ces questions ont eu une réponse de la part du maître d'ouvrage ou des collectivités territoriales interrogées, seules trois questions n'ont toujours pas de réponse aujourd'hui. Donc 228 questions, 3 questions n'ont pas de réponse, celles-ci sont adressées au Conseil départemental et au Conseil régional. Le maître d'ouvrage a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées avant le 20 août. On ne peut plus poser de questions, mais les réponses seront disponibles sur le site au fur et à mesure que la Commission les recevra.

Les origines des auteurs des questions sur le site

Très peu de personnes, en tout cas sur la participation numérique, sont extérieures à la région, aucune personne en dehors du département. C'est essentiellement un débat qui a concerné des personnes du secteur. Ce n'est pas un débat qui a mobilisé des personnes étrangères à la région, malgré ce que l'on a pu entendre ici et là.

Pour ce qui concerne les chiffres de la participation, les avis ont concerné essentiellement des questions auxquelles, vous (les participants) aviez le plus de réponses a priori. Cela

concerne essentiellement l'impact sur la vie locale, les emplois, l'environnement, beaucoup moins évidemment d'avis, de positionnement sur le modèle juridique, économique et le financement par exemple.

Pour ce qui concerne les avis, un peu plus de personnes en dehors de la région, mais encore une fois c'est assez résiduel, l'essentiel des personnes qui ont participé et qui ont donné leur avis sur le site de la commission sont de la région.

Diffusion de l'information du débat

Quant à la participation, ces chiffres permettent de mesurer l'ampleur de l'investissement argumenté, numériques dans le cadre de ce débat. Il y a eu énormément de contributions, notamment de nombreux cahiers d'acteurs.

De mémoire, il y a eu 500 réponses aux questionnaires d'avant-débat. Vous avez eu ces chiffres à l'époque lors de la réunion de mi-débat, de synthèse. Concernant les cartes T, il y avait à peu près 150 réponses. 576 abonnés à la Newsletter et 352 personnes parmi vous ont demandé à recevoir les documents, et notamment le DMO. A peu près 5 000 visiteurs sur le site Internet, ce qui est loin d'être négligeable. C'est dire l'importance de la participation numérique à ce débat. Un petit peu moins sur Facebook et Twitter, mais cela vient.

Concernant la répartition des retombées par famille de presse, essentiellement la presse quotidienne régionale et périodique régionale, le journal de Saône-et-Loire « La Renaissance ».

Claude BRÉVAN : J'ai le sentiment qu'il y a peut-être quelques personnes qui n'ont assisté à aucune réunion, je voudrais préciser pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce qu'est cette commission, que je préside et de laquelle quatre membres sont présents aujourd'hui. C'est une commission neutre, qui n'émet pas d'avis sur le projet. Nous avons organisé ce débat et nous sommes chargés de faire un compte rendu de ce qui s'est dit. Donc, n'attendez pas de nous que l'on prenne position pour ou contre ce projet, ce n'est pas du tout dans notre mission, et cela nous est même formellement interdit.

Donc, je vais essayer de tirer quelques enseignements de ce débat.

D'abord, nous sommes obligés de constater que c'est un constat en demi-teinte. Ce débat qui a duré plus de quatre mois, était très dense, souvent passionné. Il a été très suivi, la participation du public a été constante en réunion comme sur le site, même si la période estivale a logiquement provoqué un ralentissement dans les questions et les avis, mais cette dernière période a été mise à profit par les participants pour rédiger des contributions et des cahiers d'acteurs, certains nous sont parvenus il y a deux ou trois jours.

Assez schématiquement, ce débat a vu s'affronter principalement deux groupes de participants, même si chacun de ces groupes n'était pas nécessairement homogène comme le montrent les cahiers d'acteurs et contributions parvenus en fin de débat où chacun expose sa propre grille d'analyse. C'est le positionnement pour ou contre le projet qui a, au moins en apparence, créé ces deux familles d'intervenants.

Lors des réunions et ateliers, les opposants sont intervenus à titre individuel ou au titre d'associations ou de regroupements de personnes partageant le même objectif alors que les partisans du projet étaient surtout des personnalités élues, des représentants d'institutions, d'organisations professionnelles et de chambres consulaires. Les particuliers favorables au projet ont été peu nombreux à prendre la parole et se sont davantage exprimés en ce sens via Internet. Les partisans du projet ont souvent fait référence à une majorité silencieuse qui serait favorable au Center Parcs. La commission n'est pas en état de donner un avis sur l'importance de ces partisans muets et pas davantage de faire état de leur motivation en

faveur du projet. Elle a néanmoins eu connaissance d'une manifestation récente de soutien au projet qui a réuni un nombre important de personnes et une pétition favorable au Center Parcs comptant 4634 signatures lui a été remise aujourd'hui. Puis, la présence dans cette salle atteste effectivement que ce projet est soutenu par une partie significative de la population.

Bien que les réunions se soient tenues dans six sites différents, une importante partie du public participant a été constituée de personnes assistant à presque toutes les réunions, quel que soit le sujet abordé. Ce public connaissait très bien le dossier et était à même de poser des questions de plus en plus précises et intéressantes. Cette bonne connaissance du dossier n'a pas permis d'éviter la reprise récurrente par les opposants comme les partisans du projet d'arguments et d'analyses déjà présentés engendrant chez quelques participants une certaine lassitude.

La maîtrise de la prise de parole en public de certaines personnes familières de ce débat peut expliquer le mutisme d'autres participants qui se sont souvent exprimés en applaudissant ou à l'inverse en chahutant les orateurs.

Le débat public n'a pas pour premier objet de rapprocher les points de vue, mais de débattre d'un projet sur la base d'informations suffisantes. Dans le cadre du débat public autour du projet de Center Parcs au Rousset, l'information du public a été de qualité voire même de grande qualité, notamment sur les aspects environnementaux et sur la desserte par les différents réseaux du site envisagé, ainsi que dans une large mesure sur les caractéristiques du projet.

Il a semblé à la commission que les éléments dont disposaient Pierre & Vacances et le conseil départemental sur ces aspects avaient été communiqués tant en réunions que dans les réponses aux questions posées sur le site dans les limites de l'état d'avancement des travaux d'études ou des options dont le principe a été arrêté.

La commission a un avis plus nuancé concernant la précision de certaines informations sur les aspects financiers et opérationnels et sur l'emploi. Bien entendu, certains aspects relèvent des domaines de confidentialité propres aux entreprises, mais ils sont peu nombreux, et le retard ou le flou des réponses à certaines questions posées sur le site ont suscité de l'irritation voire de la suspicion sur la sincérité du maître d'ouvrage.

Le second objectif d'un débat est de recueillir les avis du public. Dans le cas présent, chacun a eu la possibilité de s'exprimer afin de poser des questions ou d'émettre un avis. À l'aune de ces deux éléments consécutifs d'un débat public que constituent l'information et la participation, et sous les réserves qui précèdent, on peut considérer que le débat a atteint ses objectifs.

Les éléments de satisfaction sont moins lisibles, si l'on considère qu'un débat est d'autant plus productif qu'il s'est déroulé dans un climat constructif ou tout au moins dans une logique de conviction réciproque où chaque partie tente de convaincre les autres parties du bien-fondé de ces thèses sans basculer systématiquement dans la polémique voire l'anathème. Cela n'a pas toujours été le cas au cours de ce débat où les affrontements ont pris parfois le pas sur la confrontation d'idées. Les opposants ont largement utilisé la possibilité de poser des questions parfois de façon récurrente pour pousser le maître d'ouvrage et les représentants des collectivités à préciser les caractéristiques du projet dans le but de renforcer leur argumentation. À l'inverse, certaines affirmations en faveur du projet ont pu apparaître comme relevant davantage de postulats que d'argumentation et ont été ressenties comme un refus de débattre du fond du dossier.

La commission a relevé par ailleurs que les partisans du projet posaient assez peu de questions en réunion comme sur le site, à l'exception de personnalités élues qui ne

souhaitent pas qu'un soutien sur le principe du projet constitue un blanc-seing pour Pierre & Vacances.

Cet aspect dual des positions de principe des uns et des autres a favorisé une forme de radicalisation, chaque groupe semblant avoir assez vite plus ou moins réussi à convaincre ses opposants et paraissant craindre qu'une approbation sur tel ou tel propos même minime de ses contradicteurs ne vienne affaiblir sa position. Les interventions nuancées ont été rares dans la plupart des réunions, plus fréquentes sur le site, mais force est de constater que les échanges n'ont pas toujours eu le caractère tolérant et courtois que l'on aurait pu souhaiter.

En dépit de ce constat en demi-teinte sur l'ambiance générale de ces rencontres, ce débat a permis d'aller au-delà des données figurant dans le dossier du maître d'ouvrage et d'informer assez précisément la population sur le projet envisagé, même si certaines personnes considèrent qu'il y a encore trop de zones d'ombre.

Si ces quatre mois et demis de travail intensif n'ont pas fait émerger d'évolution sur l'essentiel du projet, tant dans sa conception générale que dans son montage opérationnel, ils auront permis d'éclairer le maître d'ouvrage et les collectivités associées au projet sur les positions des citoyens et des différents milieux économiques locaux. Il a apporté des éléments pouvant contribuer à préparer les décisions qu'ils auront à prendre et le cas échéant les négociations à venir dans l'hypothèse où ces décisions confirmeraient la poursuite du projet.

Il aura été l'occasion de mieux connaître les sensibilités exprimées par les partisans comme par les opposants et pourrait le cas échéant permettre de faire évoluer les dossiers en fonction de divers points de vigilance qui ont été mis en évidence par les partisans comme par les opposants au cours de ces séances de travail.

Les débats se sont articulés autour de grands enjeux : le concept de même de Center Parcs, son insertion dans le contexte local et régional, ses impacts sur la vie et l'économie locale, ses conséquences pour l'environnement et enfin les aspects financiers et opérationnels.

Concernant le concept de Center Parcs, ce concept est aujourd'hui rôdé dans quatre sites en France, un cinquième site venant de s'ouvrir dans la Vienne. Les différences entre les parcs existants sont plus celles liées à leur ancienneté, car une profonde adaptation au contexte local qui, lorsqu'elle a été prise en compte, semble porter davantage sur leur fonctionnement que sur leur conception générale. Il s'agit donc d'un modèle reproduit à quelques nuances près à l'identique dans l'ensemble des sites, basé sur l'accueil de familles pour des séjours de courte durée dans des cottages fonctionnant toute l'année grâce à l'attractivité d'un parc aquatique chauffée.

Le Center Parcs projeté au Rousset, comme celui envisagé simultanément à Poligny dans le Jura, représente une nouvelle génération de Center Parcs de taille plus réduite, la moitié, n'offrant que 400 hébergements et des équipements de loisirs de même nature que dans les sites classiques mais de dimensions plus modestes.

En l'état actuel du dossier du Rousset et des informations données par Pierre & Vacances, ce Center Parcs ne semble pas être appelé à connaître une extension.

Peu mis en cause par les partisans du projet qui s'intéressent davantage aux impacts qu'ils espèrent positifs de ce projet aux installations elles-mêmes, le concept de Center Parcs a été fortement contesté par les opposants.

Plusieurs arguments ont visé à le condamner d'emblée en dehors de tout autre considération. L'essentiel de ces griefs concerne sa conception, en contradiction avec une politique de développement durable et notamment ceux qui le qualifient de « bulle

tropicale », dont les bassins sont chauffés à 29° 365 jours par an alors que la sobriété énergétique est au cœur de la COP 21 devant se tenir à Paris fin 2015.

Deuxième grief : la présentation de la vie au sein du Center Parcs comme une immersion dans la nature alors que le cœur de l'attractivité est le centre aquatique qui ignore les essences locales et les saisons.

Troisième grief : le tourisme est un tourisme hors sol, et de plus clé en main, dans des espaces privatisés, clos, d'un accès très limité pour les non-résidents.

Enfin, il s'agit d'une conception des loisirs dépassée, le public désertant de plus en plus les sites de tourisme de masse.

À l'opposé de ces arguments, les partisans du projet comme le maître d'ouvrage font valoir que c'est précisément l'espace aquatique chauffé toute l'année qui permet d'échapper à la saisonnalité qui caractérise le tourisme en milieu rural. Pour eux, ces Center Parcs correspondent à une demande de loisirs pourvoyeuses d'emplois et de développement.

Quelle est la place d'un tel projet dans le contexte régional de Bourgogne ?

Pour les partisans du projet, l'arrivée d'un Center Parcs est un élément de notoriété pour la Bourgogne, dont le potentiel est attesté mais insuffisamment exploité. Un cahier d'acteurs évoque une Bourgogne fatiguée avec une attractivité érodée, et ce projet viendrait renforcer l'attractivité de ce territoire. Pour certains professionnels, le tourisme en Bourgogne souffre d'une forte saisonnalité qui fragilise l'offre d'hébergement d'hôtels, gîtes ou chambres d'hôtes. Le Center Parcs serait une offre nouvelle, différente et venant compléter ce qui existe. Il ne remettrait pas en cause les axes définis dans le schéma départemental de développement du tourisme, tourisme itinérant, les voies vertes et itinéraires cyclables, et l'oeno-tourisme, mais apporterait une nouvelle clientèle à même de découvrir les richesses locales et de participer à la vie culturelle. Cette position est partagée par les trois domaines du tourisme : hôteliers, restaurateurs, gestionnaires de lieux patrimoniaux et culturels, gîtes de France, qui espèrent que le séjour dans le Center Parcs serait suivi d'autres types de séjour permettant de mieux connaître le département.

Cette perspective reste néanmoins à approfondir au vu de l'étude effectuée par l'INSEE en 2010 sur le Center Parcs de Lorraine. Il semble que seul un parc animalier proche et un petit train aient vraiment bénéficié d'un apport de clientèle supplémentaire en raison de l'adéquation du public familial du Center Parcs avec ses offres de loisirs adaptées au jeune public.

Le site de Saône-et-Loire et celui de Lorraine ne sont pas comparables, mais cet aspect de l'adéquation entre la clientèle du Center Parcs et l'offre touristique environnante mérite d'être approfondie, si Pierre & Vacances souhaite thématiser le Center Parcs du Rousset qui se situerait au cœur d'un ensemble patrimonial exceptionnel de haut-lieu culturel et d'un potentiel gastronomique remarquable.

A l'inverse de cet enthousiasme pour le projet, les opposants considèrent qu'il n'a sa place ni en Bourgogne ni surtout en Saône-et-Loire où la tradition touristique est celle de la découverte d'un pays, de ses paysages, de son patrimoine, de sa production et de sa société. Ils plaident pour un tourisme diffus, des formes d'hébergement ouvertes et proches des habitants permanents qui font le pays. Ils sont hostiles à la privatisation de l'usage d'espaces naturels forestiers. Ils opposent un tourisme marchand à un tourisme qui ne le serait pas, traduisant là plutôt leur hostilité à un tourisme initié et géré par un grand groupe coté en Bourse qui gère des complexes touristiques importants à comparer à de multiples petites implantations à caractère plus familial. Ils interrogent Pierre & Vacances sur la viabilité des deux projets, Le Rousset et Poligny, situé à deux heures l'un de l'autre et couvrant des zones de chalandise en grande partie identique.

Enfin, la commission a relevé certaines positions ambivalentes qui rejetant le principe même de l'espace aqualudique pose néanmoins des questions sur son accessibilité pour les habitants et les résidents des gîtes et chambres d'hôtes semblant dans ces derniers cas considérer que cela pourrait être un atout à valoriser. Tout en se gardant de minimiser les importantes réserves exprimées sur l'Aquamundo et sur son mode de financement, il n'est pas interdit de penser que l'indissociabilité d'une offre massive d'hébergement étrangère à la tradition locale, et d'un espace ludique incontestablement attractif pour des familles, mais qui ne serait accessible qu'aux résidents des cottages ou presque, est en soi un des aspects du projet qui conforte les opposants dans l'idée que c'est un projet venu d'ailleurs, qui vient en concurrence avec l'offre existante d'hébergement, qui est conçue pour d'autres et donc ils ne profiteront pas.

Impacts sur la vie et l'économie locale abordés dans ce débat

Ces aspects, outre l'impact sur le tourisme, qui viennent d'être évoqués rapidement, concerne l'insertion du Center Parcs dans la vie locale et la création de richesses par la création d'emplois pérennes, la participation des milieux économiques locaux à la réalisation et au fonctionnement du Center Parcs et enfin les retombées fiscales.

Insertion du Center Parcs et son ouverture sur la vie locale

Cette question a fait l'objet de débats animés. Les informations et les réponses apportées par Pierre & Vacances n'ont semblé convaincre que ceux qui étaient a priori favorables au projet.

Une enquête conduite par le maître d'ouvrage fait apparaître une évolution dans les attentes de la clientèle vers un désir de sortir du parc pour connaître la région dans laquelle il se situe. Cette demande qui justifie la recherche de sites à fort potentiel touristique se traduit selon Pierre & Vacances par une augmentation du nombre des sorties de leurs résidents, en particulier pendant les séjours d'une semaine. Il est difficile de connaître avec précision le motif et la destination de ces sorties. Les éléments fournis par Pierre & Vacances ont été contestés.

Parmi les opposants, deux courants contradictoires se sont manifestés autour de cette question. Certains considèrent que les clients du Center Parcs resteront à l'intérieur où tout est conçu pour qu'ils n'aient pas à sortir, l'achat de services en interne étant ailleurs un des éléments significatifs du modèle financier de ces établissements. Ses opposants ont conclu que le Center Parcs n'aurait pas d'impact sur la vie économique locale et que seules les perturbations liées à leurs arrivées et leurs départs seraient perceptibles. Pour démontrer sa volonté d'ouverture au cours du débat et dans certaines réponses à des questions posées sur le site, Pierre & Vacances s'est dit prêt à étudier les partenariats avec des structures extérieures en citant l'exemple d'un centre équestre implanté à proximité du Center Parcs de Moselle. Le principe d'un partenariat gagnant-gagnant a été évoqué par Pierre & Vacances.

À l'opposé de cette perception des contacts entre vie locale et Center Parcs, d'autres participants (plutôt opposants bien évidemment) craignent de voir envahir les sites récréatifs qu'ils fréquentent par les clients de Pierre & Vacances. L'importance numérique des résidents du Center Parcs rapportée à celle de la population permanente pourrait, selon ces opposants, dégrader le lien social fondé sur la proximité et apporter des perturbations dans la vie locale : bruit, déchets et incivilités. Ils nous opposent à ces touristes trop nombreux et trop pressés ceux qui épris d'authenticité viennent loger dans des chambres d'hôtes ou des gîtes ou les résidences secondaires qui participent à la vie locale. Cette position qui exprime une aspiration au calme et à la sécurité pouvant aller jusqu'à une forme de statu quo, bien que peu présente dans les interventions justifierait néanmoins, si le projet se poursuit, une approche attentive des conditions du maintien de l'ambiance paisible et harmonieuse des lieux situés à proximité du site envisagé.

La répercussion sur les coûts des services publics, en particulier sur le coût de l'eau et la redevance d'assainissement qui découleraient de l'importance des sommes engagées et des risques pris par les collectivités pour financer les investissements nécessaires à la desserte du site, est également un sujet d'inquiétude. Certains opposants considèrent que ces coûts devraient être pris en charge par Pierre & Vacances et ce d'autant que certains travaux, tels que la station d'épuration des eaux, seraient inutiles dans le Center Parcs. Or, cet équipement coûteux fait peser, selon eux, un risque important sur les finances de la ville de Marizy. Des assurances de non-augmentation du coût de l'eau et de la redevance d'assainissement pour les habitants ont été données, sans pour autant lever tous les doutes.

Les choix techniques d'alimentation par les différents réseaux n'ont pas fait l'objet de débats conséquents. Outre l'opportunité de créer une station d'épuration, seule l'accessibilité routière a été abordée de façon assez polémique pour démontrer l'inadaptation du choix du site du Rousset et l'insuffisance des travaux envisagés pour accueillir un afflux de trafic. Par contre, un consensus s'est fait entre les participants, opposants ou partisans du projet pour manifester leur attente, si le projet devait être réalisé pour desservir le Center Parcs. Cette demande concerne en particulier la téléphonie mobile et Internet, de qualité assez médiocre aujourd'hui, mais également la desserte par le gaz de communes dont Saint-Bonnet de Joux et la Guiche. Ces demandes ont été identifiées comme des points de vigilance pour les études ultérieures.

Retombées sociales et créations d'emplois

L'opportunité de créer des emplois dans un territoire qui connaît presque 12 % de chômeurs a fait bien évidemment l'unanimité. Cet accord sur l'objectif ne s'est cependant retrouvé ni dans les prises de position sur les emplois proposés par Pierre & Vacances, ni sur leur intérêt pour répondre à des besoins locaux et pas davantage sur l'opportunité d'un financement indirect par la collectivité.

Les partisans du projet placent cette question de la création d'emplois en tête de leur argumentation. Leurs positions vont du pragmatisme, la résorption du chômage primant sur toute autre considération, à l'enthousiasme en passant par des demandes d'amélioration des garanties pour aller jusqu'à l'incompréhension voire l'indignation vis-à-vis de ceux qui refuseraient le projet ou chipoteraient sur ce qu'ils considèrent comme une aubaine.

Ces avis positifs émanent essentiellement des élus locaux et des milieux économiques auxquels se rallient des organisations syndicales et professionnelles, ainsi que des particuliers préoccupés par le chômage. Sont mis en avant : le déclin des emplois dans l'industrie et dans l'agriculture, le chômage des jeunes. Face à ces constats alarmants, est mis en exergue le nombre d'emplois directs et indirects liés à la sous-traitance confiée à des prestataires ou induits par un apport nouveau de chalandise et besoins de services. Ces offres d'emplois apporteraient au moins partiellement des débuts de réponse aux nombreuses demandes auxquelles sont confrontées quotidiennement les maires. La bouffée d'oxygène que représenteraient le chantier et la maintenance pour les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics a été maintes fois soulignée. Pour les professionnels de ce secteur, la concrétisation du projet permettrait au moins en partie d'arrêter l'hémorragie de salariés dans ces secteurs.

Une organisation syndicale, bien que peu enthousiaste quant au projet lui-même, fait preuve de pragmatisme et dit être favorable en raison de son impact sur l'économie et l'emploi. Elle émet quelques réserves sur les temps partiels, demandant qu'ils soient organisés en tenant compte des temps de déplacement. Au contraire pour la chambre d'agriculture, les emplois à temps partiels constituent une opportunité locale pour les conjoints d'agriculteurs ou d'artisans auxquels cela apporterait un complément de revenus. Les chambres consulaires mentionnent l'opportunité d'un tel chantier pour la formation d'apprentis et l'insertion de

personnes éloignées de l'emploi, et ainsi sur l'objectif d'au moins 85 % de recrutements locaux profitant à des résidents de Saône-et-Loire.

Les services et structures en charge de l'emploi partagent ces analyses et considèrent qu'il y a une adéquation entre la nature des emplois qu'offrirait Pierre & Vacances et le profil des demandeurs d'emploi. Ils se disent prêts à participer à des groupes de travail sur ce thème.

Enfin, la commission a relevé que contrairement à ce qui a été exprimé en réunions, les avis portant sur l'emploi et figurant sur le site sont très majoritairement favorables au projet.

Face à cette position, les opposants considèrent que le chômage et la crise ne justifient pas tout, et surtout pas que les chômeurs acceptent n'importe quel emploi. Pour eux, l'argumentation de la création d'emplois est une forme de chantage destiné à convaincre qu'il serait irresponsable de passer à côté du projet. Ils considèrent que les emplois du Center Parcs ont pour la plupart peu d'intérêt, parce que peu qualifiés, qu'ils sont exercés dans des conditions de travail difficiles et mal payés. Exemple de la Moselle où 60 % des salariés touchent le SMIC horaire, ils sont donc moins bien rémunérés que la moyenne des emplois comparables du bassin d'emplois, seuls 6 % des salariés toucheraient un salaire supérieur à 20% du SMIC.

Ces chiffres ont été largement commentés pour montrer le faible intérêt financier de ces emplois et l'exposé des avantages divers dont bénéficient les salariés de Pierre & Vacances n'a pas suffi à inverser cette appréciation. Un point d'incompréhension a été évoqué à plusieurs reprises, c'est celui de la convention collective dont relèvent les salariés de l'immobilier et non celle de l'hôtellerie, comme le justifieraient les déclarations des représentants de Pierre & Vacances, se présentant comme des exploitants d'équipement touristique et non comme des promoteurs ou gestionnaires d'un parc immobilier. Une analyse comparative des deux conventions collectives effectuée par Pierre & Vacances figure depuis quelques jours sur le site.

Autre sujet majeur de rejet de la proposition, le nombre d'emplois à temps partiels, dont une part importante ne porte que sur 9 heures hebdomadaires réparties sur deux jours. Les opposants au projet ne retiennent pas l'idée d'une opportunité pour des conjoints d'agriculteurs ou d'artisans, mais considèrent au contraire que ces mini-emplois maintiennent les salariés dans la précarité en ne leur donnant pas accès aux droits sociaux. Ces contrats concernent les personnels de nettoyage des cottages et sont donc liés au mode actuel de fonctionnement des Center Parcs. Pierre & Vacances s'est dit prêt à étudier des solutions qui permettraient d'améliorer ces temps partiels soit en cherchant des compléments de travail à l'extérieur du parc, soit en travaillant sur l'organisation interne.

Enfin, le coût pour la collectivité de la création de ces emplois a été très largement contesté. Considérant qu'il était exorbitant et qu'avec beaucoup moins, il serait possible de faire beaucoup mieux. Le mode d'évaluation du coût de ces emplois à varier selon les opposants, mais dans tous les cas il additionne les montants d'investissement des collectivités locales sans toujours faire un sort à part à ce qui donnerait lieu à des recettes, les avantages fiscaux dont pourrait bénéficier Pierre & Vacances, et parfois également les coûts de fonctionnement des équipements collectifs extérieurs au parc. Quelle que soit l'appréciation que l'on peut porter sur ces évaluations, la commission a regretté que Pierre & Vacances n'expose pas clairement les aides à l'emploi nationales auxquelles il pourrait prétendre ainsi que celles dont bénéficieraient leurs sous-traitants dans le cas où eux-mêmes n'auraient pas la maîtrise de l'ensemble des recrutements. Il n'était pas en état de pouvoir donner des informations sur l'éventualité d'aides régionales, dont l'opportunité et le montant sont du ressort des collectivités.

L'idée que ces aides indirectes à l'emploi seraient mieux employées à soutenir des initiatives locales, des associations ou des emplois dans le secteur public destinées directement à la

population a été longuement exposée. L'aide publique à l'emploi n'étant pas extensible à l'infini pour les opposants, les montants mobilisés par Center Parcs seraient au détriment de soutien à l'économie sociale et solidaire qui crée des emplois au service de la population, pérennes non délocalisables et permettraient de faire émerger des projets alternatifs qui restent à définir. Aucun projet précis n'ayant pu être esquissé pendant le temps du débat.

Les retombées économiques

Comme pour l'emploi les analyses concernant les retombées économiques attendues divergent fortement entre pro et anti Center parcs. Si peu de partisans considèrent que cela n'aura aucun impact, le scepticisme sur l'ampleur des retombées économiques et leur durée est très présent dans les propos des opposants.

D'abord, quel impact sur l'agriculture et la viticulture ? Concernant l'agriculture et la viticulture, les opposants pour la plupart partisans d'une agriculture paysanne ou parfois biologique considèrent que les retombées directes sur l'économie agricole par la consommation de produits locaux seraient marginales, même hypothétiques. Certains pensent en effet que les clients du Center Parcs n'achètent rien sur place. La présence d'une boutique de produits locaux à l'intérieur du Center Parcs dont la gestion serait déléguée gratuitement à des exploitants a suscité peu de réactions de leur part.

Par ailleurs, ces mêmes opposants ont les plus grands doutes sur l'achat massif de production locale de qualité par la restauration présente dans le Center Parcs. Ils s'appuient pour étayer leurs propos sur les parcs existants dont la gestion des restaurants est déléguée à un industriel de la restauration collective qui fait peu de cas des produits hauts de gamme. Ils prennent également à témoin l'installation de franchise fast-food dans la plupart des Center Parcs, ce qui ne va pas dans le sens une cuisine de qualité à base de produits bio. Si Pierre & Vacances a produit des chiffres intéressants de produits alimentaires dans des zones proches des sites des parcs, ils ne sont néanmoins pas en mesure d'identifier dans ces achats ce qui relève de production locale. Pierre & Vacances affirme vouloir jouer la carte de la qualité en raison de l'image gastronomique de la Bourgogne, mais ils ne se sont pas prononcés à ce stade sur le mode de gestion en régie ou en sous-traitance de la restauration. Cet aspect n'est évidemment pas neutre pour les engagements pouvant être pris sur la priorité à des productions locales de qualité : viandes, fromages, volailles, vins, etc.

La commission a noté que les opposants au projet attendaient peu de la vente directe aux clients du Center Parcs, considérant que des ventes existent déjà et fonctionnent bien. Pour eux, il serait plus intéressant de débloquer les circuits courts pour les écoles et les hôpitaux.

Enfin, revenant sur la question de l'investissement financier du Conseil départemental et du Conseil régional, ils attendent d'abord un soutien aux jeunes ruraux indépendants et à des projets alternatifs permettant une agriculture diversifiée avec un plus grand nombre d'exploitants.

À l'inverse de ce scepticisme, la chambre d'agriculture et les jeunes agriculteurs, ainsi que les organisations professionnelles de vigneron soutiennent le projet avec enthousiasme. Ils se disent réalistes et ils n'attendent pas le sauvetage de l'agriculture par le Center Parcs, mais ils considèrent outre les chiffres d'affaires qu'apporteraient des circuits courts pour les productions locales, c'est surtout la notoriété accrue de ces productions, grâce à l'accroissement du nombre de visiteurs, qui bénéficierait au monde agricole en lui ouvrant de nouvelles perspectives de commercialisation de produits de grande qualité. Ils se disent prêts à travailler sur la mise en place de circuits courts permettant une alimentation régulière du Center Parcs en produits locaux, et notamment en produits AOP ainsi que sur l'organisation de marchés au sein du site. Ils attendent un véritable partenariat avec Pierre &

Vacances pour définir avec eux les besoins du parc ainsi les conditions et les coûts dans lesquels se négocieraient les circuits courts de vente des productions agricoles et viticoles.

À la charnière entre le monde agricole et celui du bâtiment, la filière bois attend elle aussi beaucoup de l'arrivée de 400 cottages construits essentiellement en bois. Selon les représentants de la filière forestière, la Bourgogne et en particulier la Saône-et-Loire ont un potentiel forestier important et sous-exploité. Les forêts locales pourraient fournir du bois d'œuvre pour la construction et du bois énergie pour le chauffage. L'agroforesterie pourrait être développée si la filière était organisée. Les opposants considèrent que le Center Parcs consommerait trop de bois énergie alors que les besoins de la population locale sont en croissance. Un cahier d'acteurs fait état du risque de déforestation importante. Les précisions apportées par Pierre & Vacances et montrant que le bois énergie, si la chaufferie bois été décidée, ne proviendrait que de palettes ou de déchets de coupes impropres à la construction n'ont pas convaincu les opposants qui considèrent que consommer du bois énergie, c'est d'abord consommer de l'énergie, et ont rappelé les impératifs actuels de sobriété dans ce domaine.

La possibilité de recourir aux bois locaux, pin Douglas essentiellement, pour la construction des cottages n'a pas été nettement confirmée par Pierre & Vacances. Le maître d'ouvrage dit ne pas être en mesure à ce stade de préciser les caractéristiques quantitatives et qualitatives du bois dont il aurait besoin, ceux-ci pouvant être de qualité différente selon les différents usages : charpente, ossature, bardage. Ils se sont néanmoins engagés à prendre en compte le potentiel forestier local dans la conception des cottages sous réserve que la profession bois s'organise. Ce débat s'est conclu sur une ouverture sur la possibilité de recourir aux bois d'œuvre local et sur l'implication de l'ensemble de la filière bois dans la réalisation du Center Parcs à un niveau élevé et sur un engagement précis sur l'exploitation des ressources locales pour alimenter la chaufferie bois, si cette solution était retenue.

Plus globalement, le débat a fait ressortir qu'un impact significatif sur l'économie agricole, viticole et forestière ne serait pas une conséquence directe et quasi automatique de l'arrivée du Center parcs. Les partenariats avec les milieux professionnels et les chambres consulaires restent à construire pour donner un contenu concret à ce qui est aujourd'hui encore à l'état de potentialités et de pistes de travail.

Concernant l'économie du bâtiment et des travaux publics, la perspective d'un chantier mobilisant entre 300 et 500 salariés a très fortement mobilisé les milieux du bâtiment et des travaux publics qui connaissent une baisse importante de leurs commandes en période de crise. C'est donc sur les possibilités pour les entreprises locales d'avoir accès à ces marchés qui concernent de nombreux corps d'état du bâtiment que se sont concentrés les débats. Pierre & Vacances a cité le cas du Center Parcs de la Vienne où plus des trois quarts des marchés ont été passés avec des entreprises locales ou régionales. En accord avec Pierre & Vacances et sous l'impulsion des chambres de commerce et d'industrie, et des métiers, les entreprises et artisans locaux sont prêts à constituer des groupements pour être à même de prendre en charge des marchés importants et disent ne pas vouloir intervenir en sous-traitance de grands groupes nationaux ou internationaux. Ils souhaitent que les travaux soient découpés en lots séparés et de dimension adaptée à des petites et moyennes entreprises. Ils demandent à disposer très en amont des informations sur la conception du projet afin de pouvoir se structurer. Pierre & Vacances s'est dit prêt à avancer dans ces directions avec la Chambre de commerce de Saône-et-Loire comme il l'a fait dans la Vienne.

Certaines inquiétudes qui n'étaient pas le seul fait des opposants de principe au projet se sont faites pour évoquer la question des travailleurs détachés, celle des conditions financières dans lesquelles seront attribués les marchés et le risque de vouloir éliminer les très petites entreprises. Peu de réponses ont pu être apportées au premier point. Les critères de choix des entreprises ont été clairement exposés en faisant valoir que bien que

n'étant pas contraints par le code des marchés publics et bien que cela ne constitue pas le seul critère de choix, Pierre & Vacances attachait une importance au montant des offres.

Les retombées économiques pendant la phase d'exploitation, outre la création de 220 emplois équivalents temps plein qui correspondent à des salaires réinjectés dans l'économie locale viennent du recours à la sous-traitance pour de la maintenance et des services, et des consommations de biens par le Center Parcs et ses clients.

L'accent a été mis sur les circuits courts. Il a été évoqué la possibilité de valoriser la gastronomie locale en ouvrant la possibilité à des chefs étoilés installés à proximité du Rousset de venir à tour de rôle offrir leurs services au sein du Center Parcs. Sans être écartée, cette hypothèse n'a pas été confirmée par les principaux intéressés et Pierre & Vacances a fait part d'interrogations sur l'adéquation entre sa clientèle familiale et celle de restaurants étoilés.

Concernant les retombées fiscales, elles ont été très valorisées par les partisans du projet et en particulier par les responsables élus qui voient dans le projet un moyen de pallier la baisse des dotations de l'État, programmée à court terme ainsi que par les responsables du tourisme qui verraient leurs ressources augmenter grâce aux taxes de séjour.

Le Conseil départemental a fait valoir que cet apport de ressources supplémentaires contribuerait à soutenir les initiatives locales et à maintenir à un haut niveau l'action sociale en direction des plus défavorisés. Certains considèrent néanmoins que les montants de ces taxes locales ne couvriraient pas les dépenses engagées tant dans la société d'économie mixte que dans les investissements nécessaires à la desserte du site par les réseaux. Cette question de l'impact du Center parcs sur l'économie locale et l'emploi aurait pu être relativement consensuelle sans pour autant signifier une adhésion au projet. Cela n'a pas été le cas. Les opposants considérant que ce projet est un mauvais choix et que d'autres politiques plus ancrées dans le territoire, de dimension plus modeste, mais plus nombreuses produiraient autant d'emplois et de richesses, sans leur opposer un équipement dont ils ne veulent pas.

L'environnement.

L'environnement a été un thème important de ce débat, sans avoir cependant suscité autant d'interventions et de polémiques que les questions de financement du projet par exemple. La majorité des personnes physiques ou morales qui se sont exprimées longuement, en séance ou dans des contributions ou cahiers d'acteurs sur ce thème ont un avis défavorable à l'égard du projet. Mais cette position n'est pas unanime. D'assez nombreuses questions portent sur de l'information et ne sont pas formulées comme une opposition au projet. Quelques intervenants ont soutenu le projet en l'estimant exemplaire au niveau environnemental ou bien en exprimant leur confiance quant à la capacité du maître d'ouvrage à résoudre les problèmes rencontrés dans le domaine de l'environnement.

Les questions abordées et le contexte dans lequel celles-ci ont été évoquées se sont révélées très différentes selon les espaces d'expression qu'a procuré le débat. En réunion publique, c'est surtout l'impact du projet sur le changement climatique qui a été dénoncé. Ce thème étant néanmoins repris dans plusieurs cahiers d'acteurs alors que l'espace d'expression écrite sur le site révèle une approche beaucoup plus diversifiée des thèmes environnementaux abordés par le public, parmi lesquels l'artificialisation des sols, l'impact sur la forêt, les milieux naturels et les espèces protégées, l'accessibilité aux études d'impact au dossier, le faible niveau d'exigence des normes avancées par le maître d'ouvrage.

Les questions concernant l'eau ont particulièrement intéressé l'association Arconce et la fédération des pêcheurs. Le traitement des eaux de piscine a été un des thèmes de ce débat ainsi que plus largement l'impact des rejets du Center parcs sur le débit et la qualité des eaux de l'Arconce si la réalisation de la station de traitement des eaux de Marizy était

confirmée. Cette question a été relevée comme étant un point de vigilance à suivre tout particulièrement sur la base d'une étude spécifique annoncée par le maître d'ouvrage, si le projet se poursuit.

La présence de zones humides inventoriées sur le site et qui ne figuraient pas dans le DMO a été annoncée par le maître d'ouvrage en cours de débat. Pierre & Vacances s'est dit prêt à les sauvegarder autant que possible en modifiant ses premières esquisses de plan masse.

Les opposants au projet excluent toute atteinte à ses zones et refuse tout recours aux possibilités de compensation ouvertes par les textes réglementaires. Ils considèrent par ailleurs que les effets de l'imperméabilisation des sols vont très au-delà des terrains bétonnés et provoquent des déséquilibres irrémédiables dans l'écosystème forestier. Ils s'inquiètent également de l'impact sur la faune de la pollution lumineuse d'une installation éclairée la nuit. La proximité de l'étang Jarrat au sud du site a également conduit Pierre & Vacances à éloigner le cœur du village de ce site en le déplaçant vers le Nord.

Les aspects relatifs à la biodiversité ayant été exposés avec une grande précision par des experts du maître d'ouvrage mais également par des experts indépendants, à la demande de la commission, ont été moins débattus. Certains s'inquiètent cependant de la survie de la cistude d'Europe et des batraciens proches de l'étang du Rousset. Ces points ont également été retenus comme nécessitant une vigilance particulière, notamment lors des études concernant l'élargissement de la route départementale.

L'approche de l'impact du projet sur l'environnement s'est distinguée des autres thèmes par une approche à la fois plus globale sous l'angle du développement durable et plus technique au vu des questions posées. Les partisans du projet, sans nécessairement méconnaître les sensibilités écologiques du site, considèrent que des mesures de précaution adéquate peuvent limiter les impacts négatifs. À l'inverse, c'est le rejet d'un tourisme de masse peu compatible avec le maintien d'équilibre fragile, la proximité d'une zone Natura 2000, l'artificialisation des relations avec la nature et une consommation plus responsable des espaces naturels d'eau et d'énergie qui fondent l'argumentaire des principaux opposants au projet. Aucune mesure de précaution, et moins encore de compensation, ne semble à ce stade de nature à infléchir leur position.

Financement du projet et ses aspects opérationnels

Cela a été l'un des points les plus débattus pendant le débat. Le volet financier du projet du Center parcs a concentré les oppositions les plus marquées, oppositions qui ont traversé l'ensemble du débat de manière récurrente à partir d'un constat partagé sur la pénurie d'argent public et la situation difficile de l'emploi. Partisans et opposants se sont affrontés sur le principe et l'importance de l'implication financière de la collectivité publique dans un projet privé. Le projet est soutenu par les collectivités territoriales : conseil régional, conseil départemental, communauté de communes ou communes du Rousset et de Marizy mais aussi par les communes voisines. En participant financièrement à ce projet, elles n'apportent pas une subvention elles réalisent un investissement dont elles attendent des effets positifs sur l'emploi, l'économie et le tourisme, mais aussi sur les finances locales par les différentes recettes fiscales que le projet doit générer. Cette pratique est couramment mise en œuvre en Bourgogne pour de l'immobilier d'entreprise.

Outre les retours financiers attendus, les collectivités soulignent que le montage financier leur permet un investissement qui ne pèsera pas, ou très peu, sur l'équilibre des finances locales. Les fonds propres investis dans la SEM sont limités et les loyers qui seront perçus permettront de rembourser les emprunts contractés pour l'achat de l'équipement central.

Quant aux dépenses d'investissement dans les réseaux devant desservir le site, et la station de traitement des eaux de Marizy, elles seront en très grande partie couvertes par les redevances et achat de services que paiera Pierre & Vacances. Le conseil départemental et

le conseil régional affirment que cet investissement n'obèrera pas la possibilité de financer d'autres projets qui pourraient être soutenus au vu de leur viabilité. Les représentations des différents acteurs des secteurs économiques, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers, chambre d'agriculture, MEDEF, BTP, très favorables au projet ne se sont pas exprimées sur le montage financier, à l'exception de la chambre de commerce qui envisage d'être actionnaire de la future société d'économie mixte.

L'opposition au projet est portée par les représentants locaux des mouvements écologistes et politiques mais aussi par des associations locales ainsi que par des intervenants isolés ne se référant pas à une attache spécifique mais excipient parfois de leur qualité d'occupants ou de défenseurs du territoire ou encore de contribuables. Ces opposants considèrent que cette implication financière du conseil départemental aurait justifié que le débat soit organisé dans l'ensemble du département, parce qu'il concerne tous les contribuables et pas seulement les citoyens proches du Rousset. Ils critiquent le financement d'un projet privé par de l'argent public, alors que les subventions aux diverses associations sont en baisse. Ils s'inquiètent des risques sur l'avenir de la structure, que ce soit en raison de son obsolescence physique ou de l'évolution des goûts de la clientèle. Ils doutent du retour sur investissement à l'équilibre financier du projet, estimant par ailleurs que Pierre & Vacances fait porter le risque aux collectivités.

Les participants au débat ont posé de très nombreuses questions, que l'on peut regrouper en trois thèmes : la situation financière du groupe Pierre & Vacances et sa stratégie, le montage financier et le fonctionnement du projet, les engagements des collectivités et les risques associés.

Situation financière du groupe Pierre & Vacances

La stature de groupe international coté en Bourse inquiète autant les opposants qu'elle rassure les partisans du projet. Nonobstant la difficulté à interpréter les résultats d'une entité complexe qui opère dans différents pays européens et comporte de nombreuses filiales dont elle est l'actionnaire unique. Le recours à des fonds publics, les intenses campagnes de promotion de séjours à prix soldé ou des résultats publiés par le groupe suscitent l'inquiétude sur la santé financière du maître d'ouvrage. Pour Pierre & Vacances les résultats s'améliorent après une baisse générale de l'activité touristique due à la crise, le caractère saisonnier de son activité dans les résidences de tourisme explique les déficits conjoncturels. Il souligne l'importance de son chiffre d'affaires. Dans le cadre des Center parcs, il intervient en tant qu'exploitant et ne peut rester propriétaire des murs des domaines dans la mesure où l'importance du capital ainsi immobilisé le priverait de la capacité d'investissement nécessaire à son développement. Cette dissociation entre le propriétaire des murs et l'exploitant est aujourd'hui une pratique courante, selon lui.

Abordons la question du montage financier et du développement du projet. Le débat en réunions et dans les réponses écrites a permis d'apporter des précisions sur un montage relativement complexe, et notamment sur les chiffres du projet et le rôle des différentes structures pour la mise en route du projet et dans la période de fonctionnement.

Les chiffres du projet, outre les éléments déjà communiqués dans le dossier du maître d'ouvrage et dans le protocole signé avec les collectivités, ont fait l'objet de nouvelles précisions. Les évaluations des retombées fiscales attendues concernent la taxe d'aménagement pour 1,3 million d'euros, la contribution territoriale pour 0,5 million d'euros, l'écotaxe foncière et de séjour pour 250 K€, ces deux dernières étant annuelles. La répartition de l'investissement dans la SEM entre les deux collectivités serait de 7 millions au titre du département et de 8 millions pour la région. La constitution du capital de la SEM financée par un emprunt de 50 millions, les capitaux propres à hauteur de 15 millions de fonds publics et par 3 millions apportés par les actionnaires privés. Par contre, peu de réponses ont été apportées sur le détail des coûts de revient du Center Parcs : coût de

construction, d'aménagement, d'équipement du cœur du village et des cottages ou encore coût de fonctionnement et mode de calcul des loyers. Pierre & Vacances s'est retranché derrière des impératifs de confidentialité commerciale pour ne pas développer son modèle économique, alimentant chez de nombreux opposants la conviction que cette opération procurait des bénéfices conséquents à Pierre & Vacances et très coûteux pour la collectivité et les acquéreurs des cottages grâce à la partie immobilière, alors que la partie exploitation serait déficitaire.

Rôle des différentes structures

Ce point a été assez complexe. L'empilement des AFUL et des syndicats de gestion a été assez hermétique pour beaucoup de personnes. Je vous renverrai aux explications sur le site.

Le point aussi qui a été le plus polémique c'est la question des engagements des collectivités et les risques associés. Le débat public était lancé alors que le protocole d'accord était déjà signé, le public s'est naturellement enquis des engagements qu'il impliquait et des risques que comporte le projet. Le maître d'ouvrage et les collectivités ont assez largement répondu sur les garanties que comportait le projet. Le maître d'ouvrage a également expliqué la part de risque qu'il assumait dans la phase de construction et d'exploitation du Center parcs sans réussir à convaincre les opposants au projet qui estiment son implication financière insuffisante. Satisfaisantes au plan technique sur l'équilibre financier de la SEM et des garanties que comporte le projet, les réponses apportées par le maître d'ouvrage et les collectivités sur la durabilité du projet et la vétusté des équipements aux termes des 20 ans de durée du bail ont laissé la place à de sérieux doutes. Les réponses du maître d'ouvrage concernant les engagements de remise en état n'ont pas totalement répondu aux interrogations sur les réinvestissements qui pourraient être nécessaires pour s'adapter à l'évolution possible des goûts de la clientèle voire pour reconverter le site en cas de désaffectation du public pour ce type d'installation.

Ces inquiétudes se sont exprimées principalement chez les opposants déclarés mais aussi par une partie du public ne se référant pas à une appartenance particulière.

Éléments de conclusion

Ce débat, s'il a été parfois tendu et difficile, marque néanmoins une étape dans la vie du projet en ayant permis de clarifier un nombre important de points qu'il était nécessaire de mieux connaître avant d'arrêter une position.

Le débat sur le projet du Rousset amène la commission à formuler quelques remarques.

Concernant les difficultés auxquelles il s'est confronté, d'abord la place du débat dans le calendrier du projet et dans les agendas électoraux. Ce débat est intervenu dans un contexte doublement particulier, d'une part il a été organisé alors qu'un protocole assez précis était déjà signé entre Pierre & Vacances et les Présidents des Conseils départementaux et régionaux, et d'autre part il a eu lieu entre deux élections locales majeures, celle du renouvellement de l'exécutif départemental et celle d'élections à venir de l'exécutif d'une grande région regroupant Franche-Comté et Bourgogne.

D'aucuns considèrent qu'il est intervenu trop tard pour que soit sérieusement abordée la question de l'opportunité alors que des engagements avaient d'ores et déjà été pris et l'idée d'un débat alibi, seulement destiné à améliorer un projet, a été répandue. Rappelons toutefois que Pierre & Vacances n'était pas tenu de saisir la Commission nationale du débat public et qu'ils l'ont fait en plein accord avec les exécutifs locaux, même si cette saisine a pu apparaître tardive, elle est apparue aussi comme une démarche responsable.

Cette question de la place d'un débat dans le calendrier d'un projet est d'ailleurs récurrente. Comment se définit son opportunité ? Quand et comment débattre d'un projet, si sa construction est insuffisamment précise pour le crédibiliser ? Tout peut-il être remis en cause à l'issue d'un débat ?

Le débat autour du Center Parcs du Rousset a montré que l'opportunité d'un projet n'est pas une position abstraite, mais la résultante d'une analyse multicritères. C'est bien la synthèse des différentes approches : utilité du projet pour la collectivité, ses impacts, ses coûts, sa place dans une stratégie de développement qui permettent de construire un avis global sur l'opportunité d'un projet et de réexaminer le cas échéant les engagements provisoires qui auraient été pris.

Nous avons pu constater que ceux-là mêmes qui considéraient que le projet était trop avancé pour poser la question de l'opportunité ont souvent été à l'origine de très nombreuses questions portant sur des points extrêmement précis, peut-être l'éventualité d'accueillir ce projet aurait-elle pu être débattue sur son principe et sur celui d'une implication financière des collectivités avant toute signature officielle d'un quelconque protocole, mais il semble néanmoins que le débat a apporté suffisamment de réponses pour permettre à chacun de se faire sa propre opinion en pesant les avantages et les inconvénients d'un tel projet.

La place dans les agendas électoraux, la tenue du débat entre deux élections a été une difficulté pour les exécutifs locaux. Le conseil départemental qui vient d'être renouvelé a logiquement pris le temps de s'approprier le dossier et a finalement confirmé son soutien au projet. Le conseil régional, outre les inconnues liées à la fusion avec la Franche-Comté, n'a pas semblé être en position de s'engager pour les années à venir au-delà de ce qui avait déjà été acté. Cette période entre deux sélections locales a par ailleurs favorisé une certaine politisation du débat.

Autre complexité particulière, la maîtrise d'ouvrage multiple.

Une autre difficulté vient du montage opérationnel du projet. Pierre & Vacances se présente comme seul maître d'ouvrage. Cela correspond à la réalité juridique. Pour autant, le montage financier de ce projet comportant l'implication financière des collectivités locales par le biais d'une SEM qui prend en charge l'équipement central et le financement par la collectivité de la desserte du site par les réseaux peuvent s'interpréter comme une responsabilité partagée. Sans que cela ne se soit jamais exprimé par ces termes, les collectivités territoriales déclarant être seulement en appui pour le projet, le conseil départemental et le conseil régional ont néanmoins par la voix de leur vice-président ou président assumé leurs engagements en expliquant leur choix et en répondant à la quasi-totalité des questions qui leur ont été posées.

Confrontation entre la démocratie représentative et la démocratie participative

Ce débat fait apparaître un important besoin d'expression d'une partie de la population. Il y a eu parfois des malentendus entre les deux formes de démocratie, démocratie représentative et démocratie participative. Les élus ont parfois ressenti les critiques comme une remise en cause de leur légitimité. A l'inverse, les opposants au projet ont considéré que la signature d'un protocole engageant des fonds publics sans avoir débattu avec les citoyens était une tentative de passage en force. Si les formes participatives d'un débat ne sont pas assimilables à de l'autogestion, car elles ne déposent pas les élus de leur pouvoir d'arbitrage, à l'inverse le fonctionnement de la démocratie représentative n'est pas assimilable à un blanc-seing pour tous les choix importants à effectuer pendant la durée des mandats. Les processus de consultation et de participation sont destinés à éclairer les responsables élus avant les prises de décisions. Dans le cas du Rousset, l'implication des collectivités locales dans le projet a conduit les opposants à une exigence de transparence

totale sur tous les aspects du dossier et en particulier sur les aspects économiques et financiers.

Cette demande de transparence dès l'amont du projet, cependant difficilement compatible avec la nécessaire confidentialité des négociations, dans lesquelles chaque partie défend ses intérêts. Elle a pu être ressentie comme une défiance du public vis-à-vis des responsables élus, maires et conseillers départementaux et régionaux.

Enfin, ce projet a été assez particulier et son absence de souplesse en quelque sorte a été une vraie difficulté.

Le projet de Center Parcs est peu adapté au débat public en raison de la faible élasticité de son concept. Comme nous l'avons souligné, il s'agit d'un produit qui a son équilibre propre et une conception modélisée peu susceptible d'intégrer les évolutions importantes qui seraient issues d'un débat.

Il ne s'agit pas d'un équipement public dont le programme est finement adapté aux besoins locaux, mais d'une offre de loisirs qui est destinée à une chalandise extérieure au territoire et qui donne son avis sur la qualité de la réponse au besoin de l'étendre en revenant ou au contraire en ne revenant pas dans un Center Parcs.

Cet aspect formaté a conforté la perception d'un projet hors sol dont certains ont vu les impacts positifs alors que d'autres se sont sentis dépossédés du pouvoir d'accueillir ou de refuser un équipement touristique très éloigné de la tradition locale. Ce débat est allé très au-delà des aspects propres au projet pour faire place à un débat sur des visions divergentes et très politiques de l'évolution de la société en temps de crise et sur les réponses qu'il serait possible et pertinentes d'apporter.

Les véritables conclusions de ce débat seront tirées par ceux qui l'ont initialement proposé, c'est-à-dire conjointement le maître d'ouvrage et les collectivités territoriales qui s'y associeraient en constituant l'essentiel du capital de la SEM. C'est à eux qu'il appartiendra, au plus tard début 2016, de dire s'ils confirment ce projet, y renoncent, ou bien encore s'ils le réalisent selon des modalités infléchies par rapport à ce qui était envisagé initialement.

Tous ceux qui ont participé à ce débat – et ils sont nombreux – espèrent que le maître d'ouvrage et les collectivités locales feront bon usage des apports d'un débat certes illustré par des désaccords profonds mais qui a soulevé des questions intéressantes et apporté de nombreuses précisions.

La loi prévoit que les commissions particulières du débat public ne se prononcent pas sur le fond des projets qui leur sont soumis, notre responsabilité est d'établir un compte rendu des débats, la Commission nationale devant en tirer un bilan dans les deux mois.

Cette synthèse est longue certes mais incomplète, et le compte rendu final comportera, pour chacun des thèmes abordés, un état des arguments défendus ainsi que des questions et des réponses qui leur auront été apportées.

Sans émettre d'avis, nous irons un peu plus loin, en mettant en évidence les points de vigilance issus des échanges ou des écrits ; certains ont déjà été évoqués dans ce propos.

Enfin, si Pierre & Vacances et les collectivités locales partenaires confirmaient leur décision de s'engager dans ce projet, la Commission émet le vœu que l'association des citoyens se poursuive par des travaux concrets sur les aspects les plus délicats du projet et en particulier sur les questions environnementales et les questions d'emplois ainsi que sur l'implication des milieux économiques dans la réalisation et le fonctionnement du Center Parcs.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LA SALLE

Claude BRÉVAN : Merci, maintenant vous allez pouvoir vous exprimer sur ce que vous a appris ce débat, si vous contestez cette synthèse, vous avez parfaitement le droit de le faire bien évidemment. Qui souhaite prendre la parole ? Je rappelle que ce seront des prises de parole courtes, s'il vous plaît, qu'on ne refait pas le débat, on ne ressort pas tous les arguments, ils ont déjà été – je crois – bien établis. Allez-y Monsieur.

M. LETISSIER, La Guiche : Mesdames, Messieurs, voici l'heure de tirer un bilan de ces cinq mois de débat. Tout d'abord, je tenais à remercier Mme la présidente de la commission ainsi que tous ses collaborateurs pour leur travail qui n'a certainement pas été simple tous les jours. Pour ma part, ces cinq mois m'auront permis d'apprendre à connaître le groupe Pierre & Vacances et le concepteur Center parcs qui, je pense, a fait ses preuves en France comme à l'étranger. Cela m'a aussi fait prendre conscience que les clivages politiques pouvaient disparaître pour soutenir, défendre et faire aboutir - je l'espère - un projet comme celui-ci. Cela m'a permis de prendre en compte les arguments positifs et négatifs sur le sujet, même si pour ma part je suis totalement convaincu que ce projet est porteur pour notre économie locale, départementale et régionale, ainsi que pour les emplois même ceux dits précaires.

En matière d'environnement, l'implantation d'un Aquamundo présente plus d'intérêt que de voir cette forêt que je vois tous les jours depuis mon enfance partir sur des grumiers qui laisseront derrière eux une multitude d'andins et de branches entremêlées qui renfermeront sous leur poids une faune et une flore si riche. Ce sera le devenir de cette forêt si le Center parcs n'aboutissait pas.

Le tourisme : que dire à part que ce Center parcs...

Claude BRÉVAN : Monsieur, on ne recommence pas le débat, on vous demande ce que vous avez appris du débat, sans cela on est là à 2 heures du matin ! Moi, je suis disponible mais voilà !

M. LETISSIER : Je finis quand même, il ne m'en reste plus guère.

Le tourisme : que dire à part que ce Center parcs est pour moi la dernière chance pour nos petites communes d'attirer des visiteurs consommateurs, et pourquoi pas quelques habitants qui tomberont sous le charme de nos si belles contrées.

Malgré tous ces points négatifs, une chose m'a beaucoup déçu : nous aurions pu construire, débattre objectivement, trouver des solutions, avancer tous ensemble, mais au lieu de cela, nous sommes tombés sur une bande de cow-boys qui se disent protecteurs de la nature qui pour la plupart n'habitent pas ici...

Claude BRÉVAN : Là, je vous arrête tout de suite, évitez les invectives. Cette réunion doit être un moment d'apaisement et pas d'invectives. Je dirai la même chose à l'autre camp.

M. LETISSIER : Pas de souci.

Pour conclure, je ne crois pas au monde des Bisounours, alors « Vive le Center parcs, Vive le charolais, Vive la Saône-et-Loire et Vive la Bourgogne ».

(Applaudissements.)

François LOTTEAU, Secrétaire régional Europe Écologie Les Verts :

(commentaires dans la salle.)

Claude BRÉVAN : Attendez, vous n'avez pas entendu ça lorsque l'autre personne a parlé. Donc, s'il vous plaît démontrez que vous êtes capable d'écouter.

François LOTTEAU : Mais ils l'ont démontré, la couleur verte infuse...

Claude BRÉVAN : Attendez, attendez, évitez tout ça ! Je ne pense pas que l'humour soit très bien compris aujourd'hui, allez-y.

François LOTTEAU : Oh si, on l'a partagé justement. Il ne s'agit pas évidemment de refaire le débat, et je crois que ce qui vient d'être dit à part « Vive la Bourgogne, Vive la région, Vive la Saône-et-Loire et Vive nous », je partage tout à fait. Je trouve qu'il y a une conclusion tout à fait ennuyeuse sur l'état du débat aujourd'hui qui a abouti finalement, au lieu de faire ce que nous souhaitons tous c'est-à-dire essayer de trouver des solutions à un problème, à des camps qui s'opposent. Je crois que la responsabilité revient à Pierre & Vacances d'avoir sollicité un débat public alors que ce n'était sans doute pas la meilleure façon de faire, mais la responsabilité provient probablement d'abord du Conseil général qui n'a pas pris la mesure de ce projet et qui n'a pas cherché à développer suffisamment non pas la démocratie participative vis-à-vis de la démocratie représentative, mais une manière de concertation entre citoyens qui déboucherait sur une démocratie délibérative. Cette chose-là n'a pas eu lieu alors que si cela avait pu avoir lieu, je pense qu'aujourd'hui nous serions tous soit derrière le Center Parcs, parce que nous aurions tous ensemble considéré qu'effectivement c'était une bonne solution ou alors nous serions tous ensemble pour choisir de faire autre chose, parce que notre réflexion commune sur les objectifs que je persiste à penser sont communs entre nous tous, nous aurait permis de déboucher sur autre chose.

Donc, je pense que le débat public n'est pas adapté à ce genre de situation, cela va pour débattre soit de grands aménagements d'intérêt beaucoup plus large, soit de choses comme le disait Mme Brévan qui peuvent s'amender, mais lorsqu'il s'agit finalement de dire « oui » ou « non » à un projet, à part quelques petites fioritures autour, sur lequel on ne peut rien changer on aboutit à être « pour » ou « contre », et c'est extrêmement dommageable. Je regrette énormément que cela aboutisse à cette situation. J'ai des amis dans la salle qui sont soit aujourd'hui habillés de vert soit le reste du temps habillés de vert dans leur tête, et je trouve très dommage que ces gens arrivent à s'opposer alors qu'on pourrait faire des choses ensemble.

Claude BRÉVAN : Merci. Une autre intervention.

Pierre SIMONEAU La Guiche : Je voulais simplement dire, ayant habité en Moselle, qu'Europe Écologie Les Verts a soutenu le projet du Center Parcs de Moselle à son début et continue à se féliciter de la présence de l'activité du Center Parcs autour du département de la Moselle. Ce que j'affirme est très facile à vérifier.

Ceci étant, pour la suite du débat, je vous souhaite Mme Brévan beaucoup de courage pour arriver à...

Claude BRÉVAN : Non, je ne rempile pas, je boucle le rapport et vous ne me verrez plus.

Pierre SIMONEAU : Vous avez beaucoup de travail devant vous pour démêler cet écheveau d'arguments contradictoires qui se sont opposés.

Claude BRÉVAN : J'ai quand même essayé de le faire, et j'y ai passé du temps, croyez-moi.

Pierre SIMONEAU : On n'en doute pas.

Claude BRÉVAN : Mais il y en a encore effectivement à approfondir. Merci.

(Applaudissements.)

Jean MONAVON, Maire de La Guiche : Tout d'abord, je tiens à remercier la commission d'être venue jusqu'à nous, avec sa présidente Mme Brévan qui a fait un exposé très clair, très long et très concis. Je ne me suis toujours pas positionné pour ou contre, je suis resté neutre et vigilant, parce qu'au sein même de notre conseil municipal nous sommes partagés. Donc, vu les retombées économiques annoncées, et par ailleurs la dépense prévue d'eau, d'électricité, de gaz et de bois me paraît un petit peu exorbitante tout simplement. Je tiens à rassurer mes collègues élus, entre-autres la Maire du Rousset et le Maire de Marizy que s'ils ont besoin de moi, si le projet prend corps, je ferai tout pour les aider.

(Applaudissements.)

Marie-Claude JARROT, Maire de Montceau-les-Mines : Mesdames, Messieurs, je suis maire de Montceau mais je m'exprime aussi au nom de mes collègues maires de Saône-et-Loire, puisque je suis la présidente des maires de Saône-et-Loire.

Je souhaitais simplement avec fermeté et satisfaction conclure sur deux ou trois points au moment où se termine ce débat public qui nous a occupés, si je peux dire ainsi, deux saisons. Et je vous remercie, Madame la présidente pour ce travail de conclusion lourd, intense, merci pour cette honnêteté intellectuelle.

La satisfaction en effet, comme je vous le disais, celle que nous avons pu connaître et ressentir dimanche au moment de ce rassemblement au lac du Rousset où avec des élus et des habitants de toutes sensibilités, nous nous sommes retrouvés. La fermeté aussi, celle qui doit présider à nos prises de position en tant qu'élus alors que nous avons passé des mois et des mois à nous écouter, pas toujours facilement, mais nous écouter les uns et les autres.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous permettre des positions en demi-teinte. Certains sont d'accord, mais avec des états d'âme. D'autres sont contre, n'est pas tout à fait contre. Permettez-moi de vous suggérer qu'il n'est plus temps aujourd'hui d'hésiter. À titre personnel, je n'ai jamais hésité. En ma qualité de maire de Montceau-les-Mines, aussi avec le vote à l'unanimité, comme beaucoup de maires, d'un vœu au conseil municipal.

En qualité de présidente des maires de Saône-et-Loire avec là une communication claire et précise sur le site et la proposition faite à l'ensemble des membres de l'association des maires, qui représentent environ 99 % des maires, à destination des conseils d'intercos et des conseils municipaux, et je sais que beaucoup d'intercos et de conseils municipaux ont utilisé ce vœu qui a été proposé par le conseil d'administration paritaire d'un point de vue politique de la MSL.

Il n'est plus temps vous disais-je de s'interroger ou d'avoir des états d'âme, cela ne signifie pas de dire « oui » la mort dans l'âme ou de dire « oui » parce qu'on se rend compte que c'est finalement cette voie qui est largement majoritaire.

Naturellement, et je m'adresse en particulier à Center Parcs, il n'est pas question de signer ce chèque en blanc à des investisseurs qui ne joueraient pas le jeu d'un rendez-vous partagé au service de tous. Et, puisque je parle de chèque en blanc, je veux rappeler que ce projet n'est pas un projet subventionné. C'est un investissement des collectivités locales avec un retour et des loyers, ce n'est pas à fonds perdus, c'est un partenariat public-privé. Mais d'autres personnes s'exprimeront sur ce sujet, je pense.

Nous devons donc tous apporter notre soutien à ce projet, être associés aux décisions qui seront prises dans la mise en place des moyens et notamment :

Première décision forte pour nous les maires en termes d'emplois. On ne peut jamais dire « non » à la création d'emplois. Nous nous n'en avons pas les moyens, mais nous refusons toutefois que ces emplois créés et induits soient organisés et intégrés seulement dans une

logique comptable de Pôle emploi. Je n'ai naturellement rien contre Pôle emploi. Mais il sera utile de créer, et vous vous y êtes engagés (la société Center Parcs) un comité de pilotage permettant à quelques-uns de s'asseoir autour d'une table pour définir ensemble une feuille de route de l'emploi autour de ce projet : quel emploi ? quels postes ? combien ? et surtout en direction de quelle population ?

Pierre & Vacances a donné son accord sur ce sujet. Il s'agit de mettre sur pied aussi une politique locale globale sur les emplois directs et induits, notamment créés par les entreprises. Il s'agit de s'appuyer aussi sur les opportunités et les richesses d'un territoire comme le nôtre, je parle en particulier bien sûr en tant que maire de Montceau-les-Mines du bassin minier mais bien au-delà de ce territoire.

Je veux croire aussi, Messieurs les vice-présidents en charge de la région, que le pôle d'excellence Agora pourra trouver dans ce projet un écho favorable. Nous voulons croire aussi en tant que maires que les restaurateurs étoilés qui sont présents sur notre territoire pourront être associés à ce projet pour proposer aux futurs visiteurs du Center parcs une valeur ajoutée, valeur ajoutée qu'il faudra construire ensemble. Ce serait la moindre des choses sur un territoire riche et fort, et ce n'est pas le président de la chambre d'agriculture, le Président Decerle qui va me contredire, d'y installer et d'y faire vivre nos atouts, nos filières agricoles, nos filières gastronomiques et viticoles.

L'idée de Center Parcs gourmand devra naître, qui devra aller au-delà Messieurs d'un simple magasin de produits régionaux. Si je reprends les propos introductifs de Mme la Présidente, il nous faudra parler de patrimoine gastronomique remarquable.

A nous donc, élus locaux – et là je m'exprime en tant que présidente des maires – de définir ensemble l'espace économique entre le groupe Pierre & Vacances et les acteurs locaux.

C'est la deuxième fois que Center Parcs veut venir en Bourgogne.

Claude BRÉVAN : Madame, je vais vous demander d'être rapide, s'il vous plait.

Marie-Claude JARROT : J'ai terminé. On ne doit pas répéter l'histoire, le premier projet a été repoussé par quelques personnes. Ensemble donc, additionnons nos énergies, nos compétences, nos relais et nos forces avec conviction et responsabilité. Normalement, cela s'appelle l'intelligence collective.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Madame Jarrot me donne l'occasion de préciser que bien évidemment vous pouvez dire ce que vous avez pensé du Center Parcs qui vous est présenté mais aussi ce que vous attendez de la suite. C'est tout à fait clair. Ceux qui ont des idées pour la manière dont tout pourrait se mettre en musique sont tout à fait invités à le faire dans le cas où le projet se ferait bien évidemment.

Éric DAUVILLAIRE, Marizy : Je suis chômeur à l'heure actuelle et je pense personnellement que Center Parcs peut amener beaucoup. J'ai été visité le site où va se monter Center Parcs. En même temps, je précise que le débat s'est bien passé pour l'instant et j'espère que cela a apporté beaucoup à de nombreuses personnes, que ce soit pour les agriculteurs, pour les petits commerces pour ne pas qu'ils ferment bien sûr et aussi pour les écoles. Il faut aussi penser aussi à la nouvelle génération de Marizy et du Rousset.

Merci et au revoir.

(Applaudissements.)

Christophe REGNIAUD, citoyen du département et président d'une association sur la protection de l'eau à Laives : On paye justement les pots cassés de choses non prévues, non anticipées. Je voudrais quand même rebondir sur l'inégalité du débat, Mme Jarrot : un temps infini, on ne refait pas le débat, je précise tous mes arguments en tant que maire, en tant que Vice-président de ceci ou de cela. C'est intolérable en tant que citoyen.

Non, non, je finis Madame, vous m'avez déjà coupé une fois dans une réunion. Dès qu'on parle d'intolérance citoyenne, ça déplaît et j'ai le droit de m'exprimer.

Donc, pour moi, c'est une intolérance citoyenne. Ce n'est pas parce que j'ai une écharpe que j'ai plus de temps de parole que les autres, ce n'est pas vrai. Les élus ne veulent pas donner un chèque en blanc à Center Parcs, nous quand on vote on ne donne pas un chèque en blanc non plus aux élus. On leur demande de réfléchir et de se positionner.

Je trouve qu'effectivement, même si tout le travail qui a été restitué, est très bien fait, car ce n'est pas évident, et c'est un gros travail ; par contre, il y a quand même un déséquilibre à chaque coup où nos élus ont toujours soit la conclusion, l'introduction, ainsi de suite et le citoyen derrière ne peut pas. C'est fortement inégalitaire.

Claude BRÉVAN : Est-ce que je peux vous répondre sur cet aspect ?

Christophe REGNIAUD : Justement deux minutes, je conclus en deux mots. Ce n'est pas une attaque personnelle de M. Jarrot, mais en l'entendant dire que l'on ne peut pas dire non à certaines choses, pour une ancienne fille de résistant, c'est un petit peu quand même...

(protestations dans la salle.)

Claude BRÉVAN : Je vais vous répondre sur cette inégalité. Si Mme Jarrot n'avait redéveloppé que des arguments en faveur du Center Parcs, je lui aurais demandé d'abréger son propos, la majorité de son propos a porté sur ce qu'il convient de faire après, et ce que je vous invite à faire tous clairement.

Sur l'inégalité de temps de parole pendant le débat, il suffit de relire les verbatims, de compter le nombre de lignes qui concernent les participants qui ne sont pas élus pour voir, Monsieur, que vous avez une appréciation qui un peu biaisée.

(Applaudissements.)

(commentaires dans la salle.)

On n'en est pas à la conclusion. Je crois que vous devez être un peu emporté par la passion.

Autre demande de parole.

Un intervenant* : Je n'ai pas d'écharpe, je suis élu et je tiens en ayant participé à différentes réunions ici avec vous Madame, vous féliciter et même le porteur de ce projet d'avoir fait ce débat. Marie-Claude Jarrot parlait pour les maires, je peux parler au titre de la communauté urbaine.

Je crois que si ce débat n'avait pas eu lieu, beaucoup de gens ne se seraient pas exprimés. Cela aurait pu être une affaire effectivement de collectivités, une affaire d'élus locaux du secteur et peut-être d'opposants. Je crois que tout le monde a bien pu prendre conscience de l'importance de ce projet, peut-être que d'autres contre ont pu évoluer. Je sais que même en ayant pris la parole déjà il y a quelques jours, quelques semaines pour parler du domaine économique, apporté la voix de la communauté, je la confirme aujourd'hui et cela s'est fait dans un débat serein avec des arguments. Je pense que le porteur de projet devra maintenant tenir compte de nombreuses remarques. Ce n'est pas parce qu'on est élu qu'on

n'est pas capable de comprendre un dossier, d'apporter des arguments positifs mais aussi de demander des précisions sur l'environnement, la qualité de l'emploi, etc.

Je crois que ce débat qui n'était pas forcément nécessaire est utile pour toute la population de ce département et sera soutenu (puisque c'est le cas) par la communauté urbaine, parce que nous sommes des grands voisins : 100 000 habitants, Chalon-sur-Saône est concernée, tout le monde est concerné. Je trouve que c'est une très bonne occasion de sensibiliser la population à ce projet.

(Applaudissements.)

Bernard ECHALIER, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire : Ce débat a été très important pour nous, nous nous sommes beaucoup investis, comme vous le savez. Je voudrais remercier Mme la Présidente de nous avoir permis de nous exprimer, comme se sont exprimés les opposants à ce projet.

Simplement, ce que je voudrais vous dire en conclusion, au quotidien nous sommes confrontés au désespoir des artisans et des chefs d'entreprise qui sont devant un carnet de commandes malheureusement vide. Aujourd'hui, ce projet devrait normalement apporter à ce territoire une certaine dynamique sur le plan économique, et je crois que nous mettrons à disposition tout ce qu'il faudra, nous nous y sommes engagés. Je confirme nos engagements ce soir pour que les entrepreneurs et les artisans de ce territoire profitent de toute cette masse de travail qui va nous arriver avec les 170 millions d'investissements pour le Center Parcs.

Deuxième point, nous sommes aussi en tant que responsables économiques confrontés en permanence à la désespérance d'un grand nombre de jeunes diplômés ou non d'ailleurs qui sur ce territoire ne trouvent pas d'emploi. J'espère beaucoup que ce projet permettra à ces jeunes de trouver enfin leur entrée sur le marché de l'emploi. Ils ne resteront d'ailleurs peut-être pas toute leur carrière à Center Parcs, mais ce sera pour eux un marche-pied, et quand ils auront franchi ce marche-pied, ils pourront aller travailler dans des entreprises sur ce territoire d'ailleurs ici ou ailleurs bien évidemment. Et dans le futur du projet, nous mettrons bien évidemment à leur disposition toutes les capacités dont nous disposons pour les aider sur le plan de la formation, sur le plan du retour à l'emploi avec l'ensemble des structures bien évidemment qui sont dans ce département tout à fait compétentes sur ce point.

Troisième et dernier point, enfin, je souhaite que ce projet devienne véritablement un projet du territoire. Il faut impérativement que nous nous organisions pour prendre en main ce projet et qu'il soit un projet du territoire, des hommes et des femmes de ce territoire. Je suis persuadé que nous y arriverons, grâce d'ailleurs à tout ce travail qui a été fait dans le débat public. En tout cas, je suis plutôt un homme de consensus et de synthèse, sachez que je m'efforcerai de faire en sorte de tendre la main à tous ceux qui sont intéressés par le projet, y compris les opposants bien évidemment, car nous avons besoin de tout le monde pour s'approprier ce projet sur le territoire. Je suis donc à la disposition de tous ceux qui sont intéressés.

(Applaudissements.)

Gérald GORDAT, Conseiller régional de Bourgogne, délégué titulaire à la Communauté de communes du Charolais : J'ai participé à la quasi-totalité des réunions, j'ai pu largement exprimer mes positions en faveur de ce projet. Je voulais ce soir apporter un témoignage au nom de la communauté de communes du Charolais voisine de ce territoire pour vous dire que depuis le début du débat (et je suis en charge de l'économie dans cette communauté de communes) nous avons été sollicités par un certain nombre de porteurs de projets, des porteurs de projets d'entreprises, des porteurs de projets d'équipements touristiques qui se sont intéressés à notre territoire, parce qu'ils avaient entendu parler de ce projet de Center Parcs. J'ai deux exemples très concrets, un établissement hôtelier d'une

cinquantaine de chambres qui s'intéressent à notre territoire, bien évidemment pas uniquement pour les personnes qui vont venir à Center Parcs, mais parce qu'il y a une dynamique qui s'est mise en route autour de ce projet, une dynamique de développement économique, une dynamique positive. J'espère que cette dynamique pourra être concrétisée avec l'aboutissement de ce projet Center Parcs d'ici quelques années.

Une autre entreprise locale, qui était déjà installée sur le territoire, dans le Brionnais, qui a choisi de se développer à Charolles. Cette entreprise a une vocation en partie touristique et a choisi de se développer à Charolles également pour ces raisons-là.

Je voulais vous en faire part et vous dire que l'on sent déjà sur le terrain des petits frémissements de développement économique et j'espère que cette dynamique pourra continuer à se faire entendre sur nos territoires.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Si vous le voulez bien ce sera la dernière prise de parole du public. Maintenant, soyons très clairs, on n'en est pas aux conclusions, c'est simplement Pierre & Vacances qui va vous dire ce qu'il a retenu de ce projet, ce qu'il entend faire et les partenaires du projet que sont les diverses collectivités territoriales qui vont faire la même chose. Donc, elles ne tirent pas des conclusions mais elles vous disent ce qu'elles ont retiré et ce qu'elles entendent faire, ce qui évidemment doit vous intéresser.

PREMIER BILAN DU DÉBAT PAR LE GROUPE PIERRE & VACANCES CENTER PARCS ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PARTENAIRES

Jean-Michel KLOTZ, Responsable du Développement - Pierre et Vacances Center Parcs : Mesdames et Messieurs, bonsoir à tous, beaucoup d'entre vous me connaissent déjà. Je voudrais commencer par remercier la Commission et Mme Brévan pour le travail considérable accompli tout au long du débat, sa préparation, son animation jusqu'à la remarquable synthèse que nous venons d'entendre ce soir, et plus largement tous les participants au débat public pour l'implication, pour la rigueur et le sérieux manifesté.

Après quatre mois de débat public, je vais tenter ce soir un premier bilan de ce que nous avons ressenti, compris, et surtout ce que nous avons fait ou sommes prêts à faire. J'en profiterai également pour préciser certains points qui semblent n'avoir pas toujours été entendus ou retenus.

Naturellement, les éléments que je vais développer maintenant ne préjugent pas de notre future décision relative à la poursuite ou non du projet, cela vient d'être dit, celle-ci interviendra au plus tard au début de l'année prochaine, trois mois après la remise du rapport du débat public.

Quelques remarques sur la forme du débat.

Nous avons été très heureux de constater l'importance de la participation qui a démontré l'attention qu'éveille le projet et nous a confortés dans notre décision d'avoir, comme cela a été rappelé, volontairement saisi la Commission nationale.

Cependant, nous avons regretté que du fait de l'affluence, certains ateliers thématiques aient fonctionné comme des réunions publiques. Ces ateliers représentaient pour nous l'occasion de dialoguer sur le fond, d'avancer dans la réflexion et de recueillir des propositions concrètes, ce qui n'a pas toujours été possible.

Nous savions que le débat public ne vise pas à rapprocher les points de vue mais nous espérons néanmoins qu'au fur et à mesure du déroulement de ces réunions, le débat

progresserait avec une certaine méthode en se concentrant sur les points réellement sensibles. En fait, nous avons passé beaucoup de temps à répondre aux mêmes questions souvent présentées différemment.

En ce qui concerne les réponses aux questions, je souhaiterais souligner deux éléments. Entre les questions et les sous-questions, nous avons répondu à plus de 400 questions, toutes les réponses ont été effectivement mises en ligne, correspondant à celles posées avant la mi-août. Il faut comprendre que c'était un travail considérable qui a fait intervenir une vingtaine de collaborateurs et d'experts, ce qui a pu effectivement expliquer le délai mis à mettre en ligne les réponses attendues.

Par ailleurs, n'oublions pas que l'essence même du débat public implique de présenter un projet encore extrêmement ouvert et destiné à se préciser et à évoluer au contraire de l'enquête publique, dont l'objet est de présenter ou dont la nécessité est de présenter un projet détaillé dans ses moindres aspects.

Précisons que notre réflexion sur le projet du Rousset n'a démarré que fin 2012-début 2013 au moment de la sélection du site, ce qui explique l'incompréhension de certains sur le fait que tel ou tel aspect technique ou financier du projet ne soit pas encore défini. Je voudrais aussi rappeler que Pierre & Vacances est une entreprise privée qui ne peut donc pas communiquer toutes ses données commerciales pour des raisons de concurrence.

Enfin, nous avons parfois regretté qu'à la place d'un débat d'idées quelques personnes ont tenté de jeter la suspicion sur le Groupe Pierre & Vacances sans démontrer leurs assertions. Cette ambiance a dissuadé nombre de défenseurs du projet de participer aux réunions et de prendre la parole, bien qu'ils soient nombreux. Ainsi, nous avons appris qu'un rassemblement de plus de 450 personnes s'est déroulé dimanche dernier en soutien au projet et qu'une pétition (cela a été dit tout à l'heure) en sa faveur a déjà recueilli plus de 4500 signatures. C'est un signe extrêmement encourageant.

A l'inverse, nous avons aussi constaté que beaucoup d'intervenants souhaitent le dialogue, quand celui-ci peut déboucher sur des contributions ou des propositions d'amélioration du projet.

Notre objectif dans ce débat a donc été d'écouter et de comprendre les interrogations, les critiques et les propositions pour proposer des évolutions ou des améliorations du projet, ou des engagements de méthodes.

Sur le fond, le débat public s'est révélé extrêmement utile pour recueillir les avis du public et nous a permis d'identifier de nombreuses pistes d'amélioration possible, mais il a aussi mis en lumière le fait que la véritable opposition ne découle pas d'interrogations sur les caractéristiques ou de contestations sur certains aspects mais résulte le plus souvent plus bien plus fondamentalement d'une vision différente de la société, du développement économique et donc du tourisme. Cette vision est bien sûr légitime, mais nous croyons que les différentes formes de tourisme sont complémentaires et que le tourisme de proximité peut bénéficier de la présence d'un Center Parcs en matière de notoriété et d'aménagement du territoire.

Nous pensons que notre projet répond à une demande forte et durable de loisirs de proximité, 365 jours par an, et qu'il contribue considérablement au développement touristique et économique régional, notamment pour la phase construction et également bien évidemment par la création de 300 emplois d'exploitation.

Sans revenir sur le détail, sur les critiques et les inquiétudes exprimées lors du débat, puisque Mme la Présidente vient de le faire de manière approfondie, je souhaite maintenant présenter et préciser, lorsqu'elles sont déjà définies, les réponses que nous proposons d'apporter.

Concernant le site d'implantation, l'avancée des études environnementales discutées en débat public a mis en évidence la présence d'une dizaine d'hectares de zones humides. Nous avons alors immédiatement décidé l'étude d'une recomposition du plan masse pour éviter de construire sur ces zones. L'implantation des équipements de loisirs par ailleurs a également été modifiée d'une centaine de mètres vers le Nord pour préserver la biodiversité en lisière du site aux alentours de l'étang Jarrat. Rappelons qu'il n'a jamais d'ailleurs été question d'agrandir ce dernier, contrairement à ce qui quelquefois a été écrit.

Sur les interrogations relatives à l'agrandissement éventuel du site, nous confirmons bien évidemment ce soir qu'il n'y a aucun projet en ce sens et nous prenons l'engagement de ne pas réaliser d'extension.

Sur la question qui a été aussi abordée régulièrement de la clôture du site, la réflexion est en cours. Si les domaines Center parcs existants sont en effet clôturés essentiellement pour des questions de contrôle et de sécurité, nous sommes ouverts à la possibilité de ne pas clôturer le site. C'est un point que nous étudions et nous ferons part bien évidemment au fur et à mesure des orientations que nous prendrons en ce sens.

Il va également de soi que nous prenons l'engagement de maintenir la continuité des itinéraires de promenades en rétablissant le chemin rural à l'est du site. Question également qui avait été évoquée et à laquelle nous répondons ce soir officiellement.

En outre, Center parcs s'engage (autre sujet qui a été évoqué aussi) à participer aux études sur la création d'itinéraires cyclables reliant le Center Parcs à d'autres centres d'intérêt voire à des voies vertes existantes ou à créer. Une participation au financement sera également envisagée, même si cela relève normalement des taxes d'aménagement et des taxes de séjour.

L'accès au site, la question de la possibilité d'accès à la journée avec d'éventuels tarifs préférentiels pour les résidents (cela a été abordé tout à l'heure) est assez prégnante et particulièrement dans les questions écrites. Nous nous engageons à proposer la gratuité d'accès pour les habitants des communes du Rousset et de Marizy et un tarif préférentiel pour les habitants du canton.

Comme la capacité de l'Aquamundo est limitée pour des raisons réglementaires, nous mettrons en place un système de pré-réservation par téléphone et par Internet garantissant ainsi l'accès le jour souhaité.

Nous sommes également prêts à accueillir en période creuse les sorties de loisirs pour les classes de la Communauté de communes, sous réserve d'avoir précisé en amont les critères de sécurité et de responsabilité.

Enfin, nous acceptons le principe d'un accord à négocier entre Pierre & Vacances, Center Parcs et le gestionnaire d'hébergement de proximité, afin que leurs clients bénéficient de conditions d'accès particulières, celui-ci devant bien évidemment se faire également sur réservation.

Sur l'emploi, rappelons que Center Parcs permettra la création d'environ 300 emplois en phase exploitation dont au moins 85 % en CDI et au moins 60 % à temps plein. Cela répond à quelques objections que nous avons entendues et c'est d'ailleurs ce cas-là que nous constatons dans les cinq Center Parcs français en fonctionnement.

Je voudrais maintenant préciser un certain nombre d'engagements que nous prenons d'ores et déjà également. L'engagement d'intégrer dans les appels d'offres aux entreprises des clauses incitatives sur l'emploi d'insertion sociale en faisant un critère d'analyse des offres.

Nous prenons également l'engagement de travailler avec tous les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce travail démarrera par un inventaire des besoins par branche professionnelle et par métier pour faciliter le recrutement local notamment des personnes issues du chômage et du RSA. En Moselle par exemple, 59 personnes des salariés recrutés étaient auparavant chômage et 11 % étaient bénéficiaires du RSA.

Nous prenons aussi l'engagement de mettre en place un comité emploi qui pilotera et coordonnera (réponse à la question de tout à l'heure) l'ensemble de ces actions.

Nous prenons aussi l'engagement de renforcer le cahier des charges des métiers externalisés (question aussi souvent posée), lorsque cela est possible afin que les conditions de travail des collaborateurs de nos partenaires ne soient pas moins favorables que celles des salariés de Center Parcs.

Pour les emplois à temps partiel, nous tenons à réaffirmer que ce type d'emploi correspond à une réelle demande pour des salaires de complément. Pour ceux qui souhaitent réaliser des compléments d'heures sur site ou à l'extérieur, plusieurs mesures permettront de mieux répondre à leurs souhaits. Nous recherchons systématiquement tant en interne qu'avec nos partenaires et acteurs locaux de l'emploi les possibilités de compléments d'activité pour les employés qui en feraient la demande.

Autre sujet, l'offre Center Parcs évoluant vers des séjours avec des durées flexibles générera des besoins en ménage plus réguliers, ce qui permettra bien évidemment de limiter le recours à des emplois à temps partiel. Des tests sur cette nouvelle organisation sont actuellement en cours et la généralisation est engagée.

Nous réfléchissons aussi à la possibilité de modifier l'organisation en instaurant une mutualisation des fonctions entre le nettoyage des équipements, celui des cottages et en instaurant une polyvalence entre les emplois liés à l'entretien et aux autres services. Et cela aussi pour améliorer cette complémentarité.

Nous sommes par ailleurs d'accord pour instaurer un système d'aménagement des transports afin de faciliter la mobilité de nos salariés, comme l'organisation de navettes pour les jours d'arrivée ou la mise en place d'indemnités de transport.

En ce qui concerne l'accès aux droits sociaux (Mme Brévan l'a relevé tout à l'heure) et contrairement à ce qui a été dit, précisons que les emplois à temps partiel, sur la base du volume d'heures annuel, ouvriront ou maintiendront l'accès aux différents droits sociaux : RSA et couvertures sociales. Précisons que dans le cas où le revenu d'activité du foyer resterait inférieur au RSA, correspondant à la structure familiale, le RSA reste assuré.

Sur le niveau des salaires et des conditions de travail, il y a là des réalités économiques que nous ne pouvons malheureusement pas remettre en cause comme le paiement au SMIC des emplois de ménage. En ce qui concerne les conventions collectives, un sujet souvent évoqué, je souhaite rappeler que les Center Parcs étant administrativement classés résidence de tourisme relèvent inévitablement légalement de la convention collective de l'immobilier. Son barème de salaires, que nous le voudrions ou pas, nous ne pourrions pas adhérer à la convention collective de l'hôtellerie.

Ceci étant, nous avons réalisé une étude comparative (il a été dit tout à l'heure qu'elle était en ligne) qui clairement fait apparaître les avantages et les inconvénients des deux conventions, mais objectivement – et vous le constaterez – plutôt à l'avantage de la convention collective à laquelle adhèrent Pierre & Vacances et Center Parcs.

Question aussi relative aux appels d'offres et à la participation des entreprises locales au chantier. Rappelons que pour le Center Parcs de la Moselle notamment et celui de la Vienne récemment ouvert plus de 75 % des marchés ont été attribués à des entreprises locales ou

régionales. Seuls les corps d'état extrêmement techniques ne l'ont pas été, et notamment pour les cottages, la quasi-totalité des marchés a été confiée à des entreprises locales ou régionales.

Sur ce sujet, nous nous engageons sur trois points essentiels :

- Travailler avec les Chambres consulaires pour favoriser le groupement d'entreprises, et ce 18 mois en amont des appels d'offres.
- Informer et sensibiliser directement les entreprises locales environ 12 mois avant les appels d'offres.
- Découper les appels d'offres en lots et par secteur pour faciliter la réponse des entreprises locales, dont la taille modeste pourrait être un frein.

Autre sujet : la restauration sur le site. Je tiens à rappeler très clairement que nous n'avons aucune obligation de travailler avec Elior pour nos nouveaux concepts Center Parcs, ni aucun autre fournisseur, et nous avons donc la possibilité de reprendre cette activité en direct si nous le voulons. Quoi qu'il en soit, externalisation ou pas, nous nous engageons à définir un cahier des charges contraignant et exigeant en matière d'achats locaux, valorisant les circuits courts et avec des objectifs imposés d'achats de produits régionaux (fabriqués sur le territoire).

Nous nous engageons également à ce que le cahier des charges prévoit la mise en place d'actions pour sensibiliser les enfants aux caractéristiques d'une bonne alimentation. Par ailleurs, nous confirmons notre objectif de valorisation de la gastronomie locale en invitant des chefs de renom régionaux à venir officier à nos côtés. Nous étudions aujourd'hui la faisabilité économique d'une telle activité, et une fois celle-ci avérée, nous prenons contact avec des partenaires potentiels pour en confirmer la faisabilité opérationnelle.

Nous avons entendu la volonté de nombreux acteurs locaux d'en savoir plus sur les partenariats susceptibles d'être noués, leurs modalités et leurs garanties. C'est précisément l'une des caractéristiques majeures de cette nouvelle famille de Center Parcs que nous voulons implanter au Rousset et à Poligny également d'être le plus possible ouvert sur le territoire.

Nous proposons donc tout d'abord de travailler avec les Chambres consulaires et les associations afin de réaliser un inventaire des partenariats possibles, à proximité du site :

- Partenariats agricoles.

Ceux-ci concernent l'approvisionnement alimentaire, le marché hebdomadaire qui se tiendrait sur le site, la visite de fermes et la gestion de fermes pédagogiques et la gestion de la boutique de produits locaux sur le site que nous engageons à ouvrir et dont la gestion (cela a été rappelé tout à l'heure et nous le confirmons) pourra être déléguée gratuitement à un opérateur local ad hoc.

- Partenariats touristiques

Présence d'un point d'information de l'office du tourisme à l'accueil principal du domaine, conception et vente de package touristique.

À propos du tourisme, je souhaite apporter un complément relatif à l'étude INSEE qui a été évoquée tout à l'heure concernant le Center Parcs de Moselle. Ce n'est pas parce que celle-ci note une stabilité de la fréquentation voire une baisse de certaines activités que le Center Parcs ne fournit pas un apport de clientèle important. La crise économique a entraîné une forte baisse de fréquentation touristique, et si certaines activités conservent leur niveau de

fréquentation, c'est grâce à Center Parcs. Exemple évoqué tout à l'heure le petit train d'Abreschviller, plus de 4000 billets vendus par Center Parcs à des clients Center Parcs. On ne peut donc pas dire que l'apport ne soit pas concluant, il s'agit certes d'un exemple mais le mécanisme est le même avec beaucoup d'autres activités régionales.

- Partenariats associatifs

Par exemple la prise en charge d'animations au sein de Center Parcs, nous avons tout à fait l'objectif d'associer des associations justement pour gérer à nos côtés ces animations.

- Partenaires pour les activités ludiques et culturelles

Là, il s'agit au contraire des activités extérieures ; prenons l'exemple de l'Abbaye de Cluny pour ne prendre que celui-là.

Sur la question de l'environnement et de l'énergie, j'ai déjà mentionné la recomposition du plan masse en vue de mieux prendre en compte la présence des zones humides. Nous avons décidé aussi d'étudier la possibilité du zéro rejet pour les eaux de piscine, mais nous avons d'abord besoin de préciser au plan technique le projet architectural, afin d'identifier les solutions optimales.

Nous nous engageons également à retenir la meilleure solution technique pour éliminer au maximum les produits résiduels de déchloration (cela a été évoqué plusieurs fois) et de traitement des eaux de piscine.

Concernant les inquiétudes relatives à la Cistude d'Europe, rappelons qu'il s'agit d'une tortue d'eau douce qui est identifiée sur l'étang du Rousset et est à l'origine du classement de ce dernier en zone Natura 2000. Le site d'implantation du projet est très majoritairement forestier et n'abrite pas de milieu favorable à la Cistude d'Europe, et à aucun stade de son cycle de vie, aucune Cistude n'a été inventoriée par nos bureaux d'études sur le site ou ses abords, notamment l'Etang Jarrat. L'implantation du Center Parcs ne doit donc pas impacter l'habitat de cette Cistude.

En ce qui concerne la route départementale d'accès du site, on peut dire que les prairies situées au Nord de la route ne semblent adaptées à l'accueil de ponte de la Cistude, la partie qui pourrait faire l'objet d'élargissement, les tortues ne traversent donc pas la voie pour pondre. Cette approche pourra être confirmée par l'étude menée actuellement par le conservatoire des espaces naturels de Bourgogne sur l'inventaire et les déplacements de la Cistude autour de cet étang. Les sites de ponte potentiels identifiés sont situés en dehors des emprises qui pourraient être éventuellement utilisées pour les travaux d'élargissement.

Relativement à l'énergie, nous confirmons l'utilisation de panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire des équipements collectifs, mais son élargissement aux cottages n'est pas possible du fait de l'existence d'une végétation trop dense.

Nous nous engageons également à récupérer au maximum pour les équipements collectifs l'énergie dégagée par l'eau chaude stockée et à équiper des parkings de panneaux photovoltaïques.

Sur le financement et l'aménagement des réseaux, sans vouloir m'exprimer en lieu et place du Conseil départemental et des syndicats concernés, je rappelle que les dépenses d'investissements dans les réseaux devant desservir le site et la station de traitement des eaux seront en grande partie couvertes par les achats de services et de redevances que paiera Pierre & Vacances - Center Parcs.

Nous ne pouvons que partager la volonté légitime des habitants de voir les aménagements de réseaux induits par l'arrivée d'un Center Parcs bénéficier au plus grand nombre. Il me

semble que c'est déjà dans cet esprit que les études sont menées et je suis certain que c'est avec cet objectif qu'elles seront poursuivies par les structures compétentes.

Pour la téléphonie mobile, nous identifierons et suggérerons aux opérateurs les emplacements les plus adaptés pour une meilleure couverture du territoire.

Sur le pilotage de la conception du projet et de sa mise en œuvre, et je conclurai par ce chapitre, nous nous engageons à mettre en place un comité de suivi environnemental qui sera composé des collectivités, des administrations concernées et des associations intéressées.

En plus du comité emploi que nous installerons pour la première fois pour un tel projet, un comité de suivi économique élargi à l'ensemble des sujets liés aux retombées économiques sociales et à l'impact sur la vie locale sera également proposé. Ce comité permettra aux acteurs participants, que ce soient les collectivités, les chambres consulaires, les organisations professionnelles et les associations, de suivre les incidences du projet et de nos engagements.

Sur un plan plus opérationnel, nous mettrons également en place des ateliers de travail sur différentes thématiques comme le tourisme, les activités de loisirs, les filières courtes et la valorisation des produits régionaux, les marchés du terroir. Tout ceci dont la méthodologie et l'articulation seront rapidement précisées si le projet doit se poursuivre, s'inscrira dans le cadre de la relation partenariale de long terme engagée avec les services de l'État, les collectivités territoriales, dont le soutien au titre de la politique de développement territorial est absolument essentiel au déroulement de ce projet.

Bien sûr, nous continuerons d'associer les citoyens sur l'ensemble des aspects du projet et sur son avancement. Pour nous, le débat public n'est qu'une première étape et il n'est pas question de nous arrêter en chemin, les échanges se poursuivront et j'espère deviendront un peu plus constructifs.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

INTERVENTIONS DES ELUS

Claude BRÉVAN : Merci, je vais donner la parole aux deux maires, Mme Bonnot pour l'implantation du Center Parcs et M. Rey pour l'implantation de la station d'épuration.

Sylviane BONNOT, Maire du Rousset : Bonsoir à tous. Nous arrivons aujourd'hui au terme des débats publics, je tiens à remercier Mme la Présidente, Mme Brévan, et toute la commission particulière du débat public qui ont organisé ces réunions et ont veillé à une bonne prise de parole pour tous ; ce qui n'a pas toujours été facile.

Le public s'est exprimé aussi bien dans les réunions que les ateliers, dans lesquels vous avez fait part de vos remarques, vos interrogations, vos doutes parfois vos craintes. Le site a également été très prisé où de nombreuses questions ont été posées aussi bien au maître d'ouvrage, à la Commission qu'aux collectivités. Si ce projet se réalise, personnellement, je compte sur Pierre & Vacances afin qu'il reste à notre écoute et intègre les remarques et les observations légitimes qui ont été abordées lors de ces débats. Mais je vois que certaines demandes ont déjà été prises en compte.

Que retenir de ces débats publics ? Toutes les réunions et ateliers ont permis à toutes les personnes qui le souhaitent de s'exprimer, d'argumenter. Nous avons pu en retirer quelques enseignements, que ce soient les partisans du projet ou les opposants. Il faut dire

qu'elles étaient parfois très animées et que les dialogues étaient difficiles par moment, chacun campant sur ses positions.

Les différents thèmes étaient complets et très intéressants, et ont pu apporter des éléments de réponse aux citoyens qui ont bien voulu y assister. Que ce soient les stratégies de développement local qui ont eu lieu au Rousset, le tourisme, les retombées économiques à Cluny, les équipements induits et les impacts sur la vie locale à Saint-Bonnet-de-Joux, la visite sur le site et les impacts sur l'environnement à Marizy, l'agriculture à Jalogny, les emplois, le modèle économique et le financement à Montceau-les-Mines. En effet, les participations étaient parfois intéressantes avec certaines interventions, et je partage l'analyse des chambres consulaires ayant beaucoup travaillé sur ce dossier. Ils ont contribué par plusieurs cahiers d'acteurs et ils ont exposé leur point de vue sur le projet qu'ils soutiennent. D'abord, pour les emplois des habitants, dans notre zone d'emploi affichant un taux de chômage de près de 12 %, le chantier de Center Parcs procurerait 250 à 500 emplois attendus pendant deux ans et pour la phase d'exploitation de 300 emplois directs.

Nous avons déjà des demandes, des appels pour postuler pour un emploi. Nous en recevons en mairie. Il y a là donc un réel espoir que ce projet se réalise.

Pour l'attractivité des entreprises de Saône-et-Loire pendant la phase de construction ou d'exploitation, le projet apporterait une activité accrue aux différentes entreprises et permettrait de soutenir notre économie qui souffre bien actuellement. Ce projet profiterait également aux artisans locaux, aux commerces et entreprises, aux agriculteurs et producteurs pouvant commercialiser leurs produits du terroir et par exemple en créant des circuits courts.

Pour l'attractivité de notre département de la Saône-et-Loire afin d'enrichir une offre de tourisme tournée vers une clientèle urbaine, cette forme de tourisme ne s'opposant pas du tout au tourisme local et tourisme vert, par exemple les gîtes, les chambres d'hôtes et certains hôtels. En effet, sur d'autres sites, il a été constaté que les touristes passent souvent une nuitée avant ou après le séjour en chambre d'hôtes par exemple pour découvrir la région.

En tant qu'élue, je ne peux bien entendu que soutenir le projet de Center Parcs du Rousset pour tout notre territoire. Je voulais juste aborder un petit point qui quelquefois m'a perturbée quand même. Nous avons parfois entendu et lu de nombreuses critiques en direction des élus et parfois des atteintes personnelles.

(commentaires dans la salle).

Non, les élus ne manquent pas de lucidité et de courage politique. Les élus se sont déplacés sur différents sites pour se faire leur propre opinion et dialoguer avec différents acteurs, que ce soient les élus, les communautés de communes, les entreprises, les commerces, la clientèle et le personnel.

Concernant certaines atteintes voire diffamations, précisant que certains élus avaient un intérêt personnel, je puis vous dire et vous assurer que le seul intérêt général nous anime. Donc, un peu de respect, s'il vous plaît, ce serait de mise et en règle générale envers les élus. En ce qui me concerne, je nourris en effet un espoir pour que ce projet aboutisse pour tout notre territoire et uniquement pour tout notre territoire. Malgré ce que j'ai entendu et lu, en aucun cas, il ne s'agit d'un espoir personnel.

Je vous remercie.

(Applaudissements soutenus.)

Emmanuel REY, Maire de Marizy : Mesdames et Messieurs, je vais avoir un peu pitié de vous car après deux heures de débat intensif, le compte rendu dense, nos capacités d'attention, en tout cas les miennes qui sont celles d'un élu local de base sont en chute libre.

Et puis, j'obéis à Mme Brévan en ne parlant que du débat, et non pas en essayant de relancer le débat sur ce Center Parcs. J'ai vu par ailleurs dans la salle quelques-uns de mes collègues qui alternaient veille et sommeil, et je ne voudrais pas quand même favoriser une léthargie générale. Donc, je vais considérablement abréger mon propos.

Sur le débat lui-même, j'aimerais quand même rappeler à tous qu'il a eu lieu uniquement sur initiative du maître d'ouvrage Pierre & Vacances, et j'aimerais saluer ici son courage. Parce que c'est une initiative, mes chers amis, Mesdames et Messieurs, à double tranchant. D'un côté, nous avons eu grâce à la persévérance de Mme Brévan et de sa commission une multitude d'informations, de données chiffrées très précises qui nous donnent vraiment un panorama général des intentions de Pierre & Vacances. Et de l'autre côté, c'était la crainte, cette initiative à double tranchant, c'était que ce type de débat favorise l'émergence d'un noyau dur d'opposants qui, il faut le reconnaître, ont fait preuve d'une opiniâtreté et d'un activisme dont nous n'avons pas su faire preuve. Je crois que certains ont passé 24 heures sur 24 sur leur écran Internet pour poser des centaines et des centaines de questions. Là-dessus, nous avons peut-être un petit peu péché.

Mais c'est là, à mon avis, la pierre d'achoppement de ce processus de démocratie participative qui fait que peu à peu dans notre pays la démocratie participative finalement se substitue à la seule démocratie que reconnaissent nos institutions, que je reconnais à en tant qu'élu, qui est celle qui est issue du suffrage universel, des urnes, c'est-à-dire la démocratie représentative. Je ne voudrais pas qu'à terme, lorsque les décisions seront prises, lorsqu'il faudra les appliquer sur le terrain, ce même noyau dur de jusqu'au-boutistes bloque le processus démocratique de décision. Là, je m'adresse particulièrement aux représentants de l'État et à M. le préfet dont j'ai pu mesurer (je le connais très peu, on s'est côtoyé deux fois en réunion), la détermination absolue, le courage et je crois un investissement complet dans sa mission. M. le préfet, je compte sur vous pour faire respecter cet état de droit, de faire appliquer la loi, toute la loi et rien que la loi, et tous les élus que nous sommes y veilleront.

(mouvement dans la salle.)

Enfin, mes chers ennemis, Mme Brévan me presse de conclure car elle a très peur d'une réaction. En règle générale, ces débats se sont déroulés finalement dans un climat très bon enfant. Moi, j'ai tout de même sympathisé avec certains opposants au projet. Je crois qu'il va y avoir un pot après, dans ceux qui resteront, il y aura des pour et des contre, ils continueront le débat dans une ambiance tout à fait fraternelle, je ne me fais aucun souci là-dessus. Nous ne sommes pas dans une guerre civile, nous sommes dans une démocratie civilisée et je pense que tous les gens ici sont responsables.

Pour conclure, comme l'a dit Jean-Michel Klotz, Pierre & Vacances a bien l'intention de poursuivre son projet. Il va le peaufiner, le parfaire. Il va évidemment tenir compte, et je crois que André Accary (je ne sais pas qui sera Président du Conseil régional en décembre) y veillera scrupuleusement.

Nous avons nous partisans deux atouts majeurs, quoi qu'en disent nos détracteurs, c'est que nous avons une large adhésion de toute la population de Saône-et-Loire à ce projet...

(Applaudissements.)

Et nous avons - chose unique - un consensus politique, la droite et la gauche sont main dans la main, c'est tellement rare que nous pouvons l'applaudir.

(Applaudissements.)

Des partis de gouvernement, la droite républicaine, la gauche républicaine, qui sont à la tête de nos collectivités et en face les extrêmes, le Front de Gauche, Front National, quelques poignées d'écologistes et une partie du Parti Communiste.

(Mouvements dans la salle.)

Alors mes chers amis, restons mobilisés, restons ensemble à veiller à ce que ce projet finisse par aboutir et je suis sûr que ce Center Parcs du Rousset connaîtra le même succès qu'il connaît dans tous les autres Center Parcs de France, y compris le petit dernier dans la Vienne dont l'ouverture a connu un démarrage absolument fracassant. Si nous restons tous unis, alors courant de l'été 2019, nous serons autour du lac du Rousset dans les bois pour inaugurer ce magnifique projet, pour lequel nous nous serons tant battus. Merci.

(Applaudissements.)

André ACCARY Président du Conseil général de Saône-et-Loire : Mesdames, Messieurs, écoutez, ce débat public a suscité un bon nombre de réactions, c'est le fruit de la vitalité finalement de notre démocratie et c'est une bonne chose.

Ce soir encore des interventions ont été riches et je note d'ailleurs l'écoute et même parfois l'impatience de certains interlocuteurs pour faire valoir leurs idées. J'ai entendu aussi dans les propos de Mme Brévan que ce débat a été dense, souvent passionné pendant ces quatre mois d'échanges. La commission a remarqué que les informations transmises au public ont été de qualité voire même de grande qualité notamment sur les aspects environnementaux et sur la desserte par les différents réseaux envisagés, ainsi que sur les caractéristiques du projet.

En effet, le département de Saône-et-Loire a tenu à avoir un discours de vérité, qui consiste à apporter des réponses aux interrogations des uns et des autres. Nous avons répondu aux nombreuses, très nombreuses, questions posées sur le site du débat public le plus précisément possible à ce stade du projet, qui a d'ailleurs demandé un travail conséquent de la part de certains élus. Je remercie notamment Fabien Genet et les services de ce département, je tiens tout particulièrement à les saluer à ce stade du projet.

Mais le département soutient que le tourisme, c'est l'un des piliers du développement économique. L'un des piliers signifie que ce n'est pas le seul. Cela a besoin, je pense, d'être rappelé. J'ai souhaité d'ailleurs dès mon arrivée à la tête de ce département apporter une aide d'urgence aux territoires pour les aider dans leur projet pour l'emploi. C'est un combat que l'on ne peut pas mener seul mais avec l'ensemble des partenaires publics et privés. D'ailleurs, ce projet « l'installation d'un Center parcs » par le groupe Pierre & Vacances sur la commune du Rousset est avant tout un projet privé.

Notre rôle est d'accompagner et de soutenir ce projet en compagnie d'autres acteurs, comme le Conseil Régional de Bourgogne, comme cela a déjà été réalisé sur d'autres réalisations. Nous avons écouté les forces économiques et l'attente forte d'un soutien à un territoire rural qui ne croquera pas deux fois l'opportunité d'une nécessaire revitalisation.

Le projet du Center parcs n'est pas l'alpha et l'oméga du développement touristique du département et ce soutien n'est pas exhaustif, exclusif. La politique « destination Saône-et-Loire » vise d'autres formes d'offres de séjour avec le concept développé de « country brake » adossé à l'œnotourisme et l'itinérance sur des infrastructures et déplacements doux.

Le projet Center Parcs permettrait d'effacer l'effet saisonnalité, d'apporter une clientèle famille et de relever la visibilité touristique jamais assez grande.

De plus, cette nouvelle offre ne s'oppose pas aux autres, elle la complète. Et le département entend bien les faire coexister et les soutenir. Notre département possède un ensemble

patrimonial exceptionnel, des hauts lieux culturels et bénéficie d'un potentiel gastronomique remarquable. Nous avons besoin de le faire savoir le plus loin possible. Toutes les actions de mise en avant sont une source supplémentaire de rayonnement.

C'est aussi un enjeu d'échelle départementale, car l'opportunité de l'injection de 170 millions d'euros d'investissement dans l'économie, notamment celui du bâtiment et des travaux publics, en moins de deux ans est un bol d'air incontournable.

Comment concevoir que les plus fervents opposants à ce projet n'habitent pas la Saône-et-Loire ? Ce n'est pas de la démagogie. Laissons simplement aux gens de Saône-et-Loire agir pour le territoire. D'ailleurs, j'ai pu me rendre compte que lors des débats et grâce à un public qui au départ pouvait être opposé, certaines personnes ont manifesté depuis un intérêt tout particulier sur les avantages dont ils pourraient bénéficier d'accès à la structure. J'évoquais juste avant le bol d'air sur les retombées économiques. Pendant la phase de construction avec 500 salariés sur le chantier, mais aussi dans la phase d'exploitation avec la création de plus de 300 emplois directs permanents, j'ai d'ailleurs entendu lors des débats que l'opportunité de créer des emplois dans ce territoire qui connaît presque 12 % de chômage a fait l'objet d'une unanimité. Tout comme le consensus entre opposants et partisans du projet, si le projet se concrétise, de bénéficier de l'amélioration des équipements collectifs et des réseaux devant être réalisés pour desservir le Center Parcs.

La contribution publique est soutenable et raisonnée. Vous l'aurez remarqué que le conseil départemental de Saône-et-Loire et la région Bourgogne ont acté le principe de mobiliser une enveloppe en un investissement de 15 millions d'euros pour ce projet, car il s'agit bien d'un investissement et non pas d'une subvention.

Nos deux collectivités ont travaillé ensemble sur ce dossier dès le départ et l'objectif est de le faire progresser avec la participation privée de manière à minorer la participation publique ou au recours à l'emprunt. C'est un dossier qui prend du temps avec des différentes phases, mais à ce stade, le plan d'affaire proposé a permis de tester la robustesse et le réalisme du montage financier. Ce projet apporte en outre des bénéfices économiques et fiscaux pour les collectivités au service de l'ensemble de la population. Le département sera très exigeant sur le respect des engagements de Pierre & Vacances et veillera à sécuriser et optimiser son propre engagement en investisseur avisé sur le projet, si le projet se finalise.

La motivation de ce département que ce projet avance est pleine et entière et sans ambiguïté. Sachez que je saurai défendre les intérêts pour l'ensemble des habitants de notre territoire dans le sens de l'intérêt général, tenant compte des remarques et des évolutions souhaitées.

Enfin, que cette vision qui est la mienne le rende légitimement compte à nos concitoyens, le département fera part au public des études techniques futures si le groupe Pierre & Vacances décide de poursuivre le projet du Center Parcs Le Rousset, ce que j'ambitionne.

Je rajouterai pour conclure une réflexion par rapport à l'intervention de M. Klotz, que j'interprète comme une vraie écoute et un sens du dialogue. Cela a été rappelé, mais le groupe Pierre & Vacances a saisi volontairement la commission nationale du débat public, ce qui n'était pas obligatoire, surtout que le projet à ce stade du débat public est encore ouvert.

J'ai entendu les engagements pris devant l'assemblée ce soir et je voudrais revenir sur deux points. D'abord, l'engagement d'intégrer les clauses incitatives sur l'emploi d'insertion sociale dans les appels d'offres, ce qui est évidemment une très bonne chose pour un département qui a l'aide sociale en compétence et qui œuvre bien sûr beaucoup dans ce domaine de la solidarité.

En second lieu, j'ai relevé le volet économique des engagements dans lesquels j'intégrerai l'engagement de travailler avec les chambres consulaires pour dépasser les 75 % des marchés confiés à des entreprises locales. On fait toujours mieux que les autres en Saône-et-Loire, et le partenariat avec les acteurs économiques locaux agricoles touristiques et associatifs le justifiera.

Pour cela, j'accueille favorablement la proposition de la création d'un comité de suivi économique conjointement entre Pierre & Vacances et les collectivités, ce qui est d'ailleurs de bon augure pour la suite.

Et puis pour conclure, pour rappeler aussi un constat : je précise une assemblée départementale avec différents courants politiques. Depuis le début, ce dossier a fait l'unanimité de l'ensemble des élus de ce département.

Je dirais donc pour conclure « Vive le Center Parcs et Vive la Saône-et-Loire ».

(Applaudissements.)

Michel NEUGNOT, Vice-président du Conseil régional de Bourgogne : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission, Mesdames et Messieurs, vous tous en vos grades et qualités, aujourd'hui je représente François Patriat, qui est en réunion avec le préfet de région sur la problématique de la crise agricole. Je représente donc la région Bourgogne. Je représente aussi un peu Marie Guite Dufay, puisque vous étiez hier sur le pendant franc-comtois de Center parcs. Je peux dire aussi que je représente l'exécutif bourguignon mais aussi une grande partie de l'assemblée régionale, puisque c'est à la quasi-unanimité que les décisions ont été prises. Et puis, je dirais aussi que je me représente un peu, j'ai quelques expériences personnelles en la matière que je ne manquerai pas de vous donner en conclusion.

Regardez ce qu'il y a côté commission nationale du débat public : vous donner la parole et la faire entendre. Très bel objectif. Et je crois qu'il a pu être réalisé, même si c'est la première fois que je participe à une réunion de commission et celle de la conclusion, par contre je n'ai pas été totalement étranger à ce dossier, puisque quand Rémi Chaintron avec ses services est venu le présenter au président Patriat, j'étais dans la salle. Toutes les questions que vous vous êtes posés dans le débat public, nous les avons posées au conseil général de Saône-et-Loire, aux interlocuteurs que nous avons, parce qu'effectivement une collectivité ne s'engage pas et n'investit pas comme cela, par décision, par lubie ou par amitié politique à l'époque. On le fait, car effectivement cela correspond à une politique que l'on mène.

Sur ce débat public, je pense qu'il a été fructueux. Il était différent, nous en parlions tout à l'heure de celui de la Franche-Comté. Denis Sommer, mon homologue franc-comtois s'est exprimé hier. On l'a remarqué, les Francs-comtois sont différents, ils ont une tradition plus forte, une coopérative de décisions à prendre, ils sont proches de l'allemand, de la cogestion. Nous, nous sommes un peu plus guerriers, frontaux. Nous avons une difficulté à trouver les compromis permettant d'avancer.

Pour autant, je voudrais faire une proposition complémentaire, m'adressant notamment à tous ceux qui doutent de ce projet ou qui sont carrément contre. Je voudrais leur proposer de créer un jury citoyen, tiré au sort et qui soit en capacité de suivre l'évolution de ce dossier.

(commentaires dans la salle.)

Je vais te dire quelque chose puisque tu m'appelles « neugnot », 100% des gagnants ont joué au Loto !

(Applaudissements.)

J'ai eu 4000 manifestants contre moi à Semur-en-Auxois pour un centre d'enfouissement technique, ça ne me gêne pas. Maintenant, on appelle cela « bioréacteur » et on est pour.

La façon dont nous concevons l'action publique, nous voulons une région forte. Une région forte, c'est celle qui se développe économiquement, c'est celle qui encourage tous les projets de territoire, et là c'est un projet intéressant pour le territoire, puisque l'ensemble des élus du territoire- et c'est une des caractéristiques qui a été donnée dans cette commission - à quelques exceptions près, portent ce projet. Ce que nous voulons aussi à travers l'action, c'est une région solidaire. Une région solidaire, c'est une région qui ne concentre pas tous les investissements, là où ils viennent naturellement on doit concentrer les investissements aussi là où ils sont portés par la population et par des investisseurs privés. Là, c'est exactement le cas que nous avons.

Et nous voulons, et tout le monde est d'accord là-dessus, une région qui soit durable, c'est-à-dire qu'elle prend en compte tous les intérêts écologiques pour faire que les générations futures qui vont nous succéder ne se retrouvent pas avec plus de difficultés à gérer que nous n'en avons actuellement. C'est tout le travail que l'on fait, ce sont nos objectifs.

Le cas de ce dossier n'est pas différent de beaucoup de cas que nous finançons, puisque dans nos pratiques, nous avons avec la Franche-Comté depuis la création des régions le système d'usines relais porté par Batifranc où l'on amène des capitaux, on construit, le porteur de projet, l'industriel, paye des loyers et au terme du paiement du dernier euro, il devient propriétaire. Là on est dans une forme un peu différente, car le concept est différent, mais c'est exactement la même logique. C'est-à-dire qu'il y a un retour sur l'investissement que l'on fait.

Il y a deux questions auxquelles on n'a pas répondu de notre côté, la question 24 : tout simplement car je pense qu'on y avait déjà répondu aux questions 16 et 17, c'était croisé et la question 23 où l'on nous demandait « quelle est la part d'impôt que vous allez consacrer à cela ? ». Je vais avoir le plaisir à dire à la personne qui a posé cette question, et notamment à toute l'assemblée ici, que les régions n'ont plus de fiscalité. Vous ne payez plus d'impôt à la région. Donc, il était impossible de répondre à cette question, si ce n'est un impôt indirect qu'est la taxe sur les cartes grises, et là je peux vous répondre. Nous allons investir à peu près 10 % de ce que rapporte en une année la taxe sur les cartes grises.

Donc j'ai répondu à deux questions auxquelles il n'avait pas été répondu.

Ensuite, ces aides traditionnelles, comme nous le faisons. J'étais ce matin à la foire de Montbard avec François Sauvadet, je pense que vous le connaissez, c'est celui qui voulait nous piquer notre place, mais ce n'est pas fait. Je tiens à le dire, on compte bien y rester et on y restera.

Donc, nous avons une structure d'accueil touristique, ce n'est pas Pierre & Vacances mais VVF et nous avons discuté sur la façon dont on pouvait cofinancer l'investissement de mise à niveau, parce que les citoyens, quels qu'ils soient, quand ils partent en vacances veulent d'autres structures que celle que nous avons il y a 15 ou 20 ans, et nous allons le financer avec le conseil général de la Côte-d'Or à parité. Donc, ce n'est pas une exception. Chaque fois qu'il y a un bon dossier, les collectivités de droite ou de gauche, quels que soient leur taille, se retrouvent toujours derrière. Et c'est un bon dossier, raison pour laquelle, nous le faisons.

Je voudrais avant de conclure m'adresser à Pierre & Vacances, on les connaît bien en Bourgogne. Ils ont été reçus une première fois avec des plumes et du goudron à Champ Bout. C'était une autre structure, mais c'étaient quand même des emplois, c'étaient des services accessibles à la population (coiffeurs, etc. proposés). Cela a été totalement bloqué. Après cet échec, François Patriat a pris la responsabilité de nous voir et nous avons essayé à cette époque de vous proposer d'autres lieux en 2005. J'étais maire de Semur, ils voulaient

bien venir, ils voulaient un lieu, malheureusement il y a eu un défaut de temps, maintenant il serait libre. C'est peut-être encore possible maintenant, je vous le dis.

Nous étions fort marris quand la décision, après avoir examiné tous les lieux qu'ils nous ont proposés, ne convenait pas, n'était en phase avec leur stratégie de développement et nous avons dit « s'il y a un autre lieu où vous voulez venir, on sera avec vous ». Et Monsieur, nous sommes avec vous, avec votre entreprise parce que vous avez une stratégie à la fois de développement en France et de développement à l'international. Ce sont des entreprises qui vont travailler dans l'avenir et c'est le type de développement que l'on doit avoir pour effectivement appréhender des marchés plus larges que les marchés hexagonaux.

Je voudrais dire aussi à Pierre & Vacances qu'il faut naturellement prendre en compte toutes les remarques qui ont été faites, mais je crois que vous l'avez quand même bien compris. Vous avez compris qu'en venant en Bourgogne, en venant en Franche-Comté, vous êtes dans des pays qui développent la qualité et l'excellence. Donc, vous avez intérêt économiquement à proposer cette qualité et cette excellence dans l'ensemble de votre complexe, et notamment sur la qualité alimentaire de nos produits. Je pense que c'est une nécessité. Ce sont des choses qui peuvent s'organiser, mais sachez tant en Franche-Comté qu'en Bourgogne, nous faisons en sorte que la valorisation des produits locaux puisse être la plus forte possible, (je vais me faire un peu de pub). C'est quand même une mise en relation d'agriculteurs qui produisent des produits de qualité avec l'ensemble des collectivités locales qui souhaitent y adhérer pour effectivement acheter localement, consommer localement. C'est un développement durable, c'est un développement qui préserve la planète et je pense que vous avez tout intérêt (je n'ai pas de conseil à vous donner) à travailler de cette façon-là.

Je voudrais terminer par une histoire de famille. Je suis un produit entre la Bourgogne par mon père et la Champagne par ma mère (pas la Bourgogne des vins et la Champagne pouilleuse). Quand j'étais jeune, il y avait deux projets importants, comme par hasard entre Genay et Viserny sur l'Armançon pour faire un grand barrage pour réguler l'Yonne et donc la Seine, dont on parlait depuis 25 ans. Un autre projet aux confins de la Haute-Marne qu'est devenu le lac du der avec trois villages : Giffaumont, Chantecoq et Nuisement-aux-Bois. Dans les années 60-70, ce projet est abouti. On a rasé trois villages, celui de ma mère Nuisement. J'ai connu à ce moment-là la difficulté que cela représentait. J'ai même eu un oncle qui a eu des articles « Le dernier des Mohicans », c'est celui qui est resté en résistance le plus longtemps possible. Donc, vous voyez que j'étais plutôt du camp de ceux qui contestaient. Mais ce que je remarque maintenant, ce plus grand lac artificiel d'Europe de 48 ha est la plus grande réserve ornithologique de France, avec notamment une évolution du biotope et le passage des grues cendrées qui viennent sur ce secteur justement et qui sont justement pour les amateurs de photos des souvenirs inoubliables.

Je pense que vous avez compris que nous sommes derrière ce projet. Nous avons été à son origine, nous le soutenons et « Vive la Bourgogne - Franche-Comté ».

(Applaudissements.)

Gilbert PAYET, Préfet de Saône-et-Loire : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'abord une précision, je crois que je ferai dans la brièveté et la sobriété, notamment compte tenu de l'horaire.

Madame la Présidente, je voudrais très sincèrement vous remercier chaleureusement, vous et votre équipe, pour ce débat que vous avez su conduire. Un débat public, il faut quand même rappeler, c'est beaucoup de temps, d'énergie, de moyens, de moyens humains, de moyens techniques, de moyens financiers et c'est beaucoup de diplomatie, de doigté face effectivement à ces expressions parfois exagérées. Grâce à votre personnalité, à votre autorité naturelle, et on l'a encore vu ce soir, faite effectivement de fermeté et de diplomatie, vous avez su effectivement conduire, mener à bien ce débat. Celui-ci ne fut effectivement

pas toujours facile. Mais est-ce qu'aujourd'hui il y a un débat public facile ? Pour ma part, et c'est peut-être aussi le fait que je suis un peu plus habitué à des confrontations musclées, mobilisant davantage de force et me conduisant même à m'interroger sur le sens de la formule, force doit rester à la loi.

Pour ma part, je le dis, j'ai toujours eu le sentiment, et parfois je surprénais mes interlocuteurs sur ce point, que ce débat s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes. Évidemment, on l'a entendu encore ce soir, parfois un mot, comment on le dit à l'assemblée, « des mouvements divers sur les bancs de l'assemblée ou du sénat », mais très rapidement le calme est revenu, et les uns et les autres se sont écoutés ce soir. Cela a été le cas aussi pendant tout le débat. Je crois pour ma part que ce débat a été utile, et pas seulement car en entendant Pierre & Vacances on a vu les éléments qu'ils ont pu intégrer et enrichir leur proposition du fait justement de ce débat. J'ai vraiment le sentiment pour ma part, pour avoir suivi notamment les débats sur les questions environnementales qu'on n'a jamais entendu à un moment quelqu'un dire « finalement je suis d'accord avec vous ». J'ai quand même eu le sentiment que les points de vue se sont réellement rapprochés sur ce point de vue-là, mais je le précise aussi quoi de plus normal, puisqu'on est typiquement pour le coup dans un débat qui a été organisé à un moment, et c'est le représentant de l'État qui le dit, où par définition nous n'avions pas la totalité des éléments techniques et même encore aujourd'hui, malgré tous les éléments que le débat a apporté, nous attendons encore beaucoup du porteur de projet. Nous attendons beaucoup de la Commission également. Vous avez fait une synthèse dont j'ai entendu dire qu'elle était effectivement longue et concise de ce débat, ce qui montre bien votre souci de l'équilibre. Donc, nous attendons les conclusions de la Commission avec beaucoup d'intérêt, parce que cela va nous permettre à nous aussi qui avons à faire preuve de vigilance d'apprendre de ce débat et de veiller avec l'ensemble de nos partenaires à ce que ce projet soit encore enrichi.

Maintenant, nous sommes évidemment dans l'attente du rapport définitif, de la décision du maître d'ouvrage. Il lui appartiendra de se prononcer. Il nous a donné ce soir beaucoup d'éléments tendant à montrer qu'il songeait encore à poursuivre ce projet, tout en indiquant que la décision en tant que telle n'était pas arrêtée et qu'il attendait lui-même les conclusions de la Commission nationale du débat public. L'État pour sa part est dans une position non pas ambiguë - et je l'ai dit aussi à mes interlocuteurs - nous sommes au service des territoires. Nous sommes à l'écoute des territoires. Être à l'écoute des territoires, cela veut dire notamment entendre ses inquiétudes, ses espoirs, accompagner les porteurs de projets qu'ils soient petits ou grands, mais nous avons également un rôle extrêmement important qui est de veiller effectivement à la prise en compte de l'ensemble des intérêts, de l'ensemble des réglementations, avec des positionnements qui ne sont pas toujours évidents.

Je me tourne d'ailleurs vers Pierre & Vacances en disant par exemple que lorsque je vous entends dire « nous allons faire un progrès, nous ne clôturerons pas notre Center parcs », je ne peux pas m'empêcher de me dire qu'un jour prochain nous aurons l'occasion d'en discuter vous et moi parce que ce n'est pas une décision aussi neutre que cela face à un tel investissement dans le contexte qui est le nôtre sur un territoire comme celui-ci ou sur un autre. Ceci pour montrer qu'il n'y a pas à un moment des décisions, un intérêt et un intérêt seulement. Nous devons essayer d'intégrer l'ensemble des intérêts en présence et de trouver le meilleur compromis possible. Pour ma part, j'y veillerai et je tiens Mme la Présidente véritablement à vous remercier et à vous féliciter encore, vous et toute votre équipe. Merci.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Merci M. le Préfet. Ces compliments vont évidemment à l'ensemble de la Commission.

Avant de conclure, je voudrais vraiment rappeler une petite chose à M. le maire de Marizy. Contrairement à ce qu'il a dit, l'association des citoyens aux décisions est inscrite dans le droit européen et dans le droit français. Donc, ce n'est pas comme ça simplement une aimable discussion dont on pourrait se dispenser. Bien évidemment, comme je l'ai dit, l'arbitrage revient toujours aux élus. C'est juste un petit point pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Effectivement, sur la suite de ces travaux, nous allons évidemment finir ce compte rendu. C'est un gros travail compte tenu de la masse d'informations, il va falloir le mettre en forme. Bien sûr, nous avons deux mois pour le faire et nous pensons pouvoir l'achever pour fin octobre. Il donnera lieu à une conférence de presse au moment de sa livraison. Il sera complété par un bilan qui sera élaboré par le Président de la Commission nationale. Ensuite, je rappelle que Pierre & Vacances, et quand même avec un peu les collectivités territoriales, car si elles n'adhèrent pas au projet, je ne vois pas comment Pierre & Vacances pourrait continuer, feront savoir leur décision de poursuivre, d'amender le projet ou d'y renoncer au plus tard début 2016. Tout cela n'est évidemment pas terminé.

Je voudrais quand même terminer par des remerciements à tout le monde. Il y a eu une énorme participation des citoyens, cela veut dire quelque chose. Cela veut dire que les gens y ont consacré considérablement de temps, ils ont consacré beaucoup de leur soirée à ce travail. C'est un investissement citoyen qui est tout à fait respectable. C'est quelque chose de très important, quelle qu'ait été leur position sur ces projets.

Je voudrais également évidemment remercier non seulement les élus du Conseil départemental et au premier chef M. Genet qui a assisté à quasiment toutes les réunions et qui a répondu à toutes les questions, mais aussi des services du département, parce qu'ils ont répondu avec effectivement beaucoup de précision, beaucoup de compétence à l'ensemble des questions même si cela a pris un peu de retard, mais le retard était largement dû au fait que l'exécutif départemental venait d'être renouvelé, et tout cela a pris un peu de temps.

Je voulais remercier aussi Pierre & Vacances, et je n'ai pas d'avis sur le projet, qui a beaucoup travaillé et s'est prêté à cet exercice avec bonne volonté. Je les ai de temps en temps un peu sollicités, probablement un peu agacés, je ne vous le cache pas. Certes, ils ont trouvé que mes exigences étaient un peu excessives, mais ils ont répondu. C'est important. J'ai une expérience de débat public, j'en suis à mon septième et je dois vous dire que ce n'est pas toujours le cas des maîtres d'ouvrage, y compris quand ce sont des maîtres d'ouvrage de l'État. Excusez-moi M. Le préfet, mais c'est quelquefois le cas.

Je voudrais également remercier les gens qui ont contribué à la réussite de ce débat, non seulement les membres de la commission, mais en mon nom et en votre nom à tous, le Secrétariat général de cette Commission, Julie Quentel et Wahel El Sayed, qui ont fait un travail considérable, qui ont été constamment à la disposition de toutes les personnes qui souhaitaient émettre des avis. Ce débat n'aurait pas été ce qu'il a été sans leur implication. Et puis, il y a quelques prestataires également limités sur lesquels nous nous sommes appuyés et qui ont évité que les choses ne suivent pas. Parmi eux, il y a la société Izo qui a été chargée de la logistique, qui a fait preuve d'une réactivité extraordinaire, car on a changé de nombreux dispositifs au dernier moment. Ils ont montré un très grand professionnalisme. Ensuite, le webmaster M. Philippe Bourlito qui a quand même eu à gérer une quantité d'informations sur le site assez extraordinaire, puisque vous avez parlé tout à l'heure de 400 questions, parfois il y avait même des sous-questions. Il y avait véritablement, comme vous l'avez dit, des personnes dont on se demandait si c'était leur seule activité, parce que les questions revenaient tous les jours. Cela a aussi demandé un très gros travail.

Donc, merci à tous.

Pour conclure, je voulais vous dire qu'il a été préparé un petit pot frugal, assez sommaire mais qui peut être un moment de convivialité auquel je souhaiterais que tous ceux qui veulent puissent assister. Je suis rassurée de la tenue de cette réunion. Franchement, cela ne se présentait pas très bien vers 18 heures, soyons tout à fait clairs. Cela s'est passé beaucoup mieux qu'il ne l'était. Vous vous êtes écoutés et à part quelques petits chahuts, d'une manière globale les gens ont réussi à s'écouter.

Dernier point, vous avez à l'entrée de la salle, des questionnaires d'évaluation. Pour nous, c'est très utile que vous donniez votre avis sur la manière dont s'est déroulé le débat, car cela nous permet d'améliorer nos pratiques.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)